

**EFFETS DU PROGRAMME DE  
REFORME DU SECTEUR RIZ  
SUR LA COMMERCIALISATION  
DU RIZ SENEGAL**

**Mai 1998**

**APAP III  
Research Report  
No 1053**

**Prepared for**

**Agricultural Policy Analysis Project, Phase III, (APAP III)**

**USAID Contract No LAG-Q-00-93-00061-00  
Formerly known as Contract No LAG-4201-Q-00-3061-00**

**Authors**

**Thomas Fitz Randolph, DAI  
Abdoul Aziz Gueye, UPA**

A

**Republique du Senegal  
Ministere de l'Agriculture  
Unite de Politique Agricole (UPA)**

**USAID/Dakar et Projet  
d'analyse de la politique  
agricole (APAP III)**

**EFFETS DU PROGRAMME DE RÉFORME DU  
SECTEUR RIZ SUR LA COMMERCIALISATION  
DU RIZ AU SÉNÉGAL**

**Mai 1998**

**Thomas Fitz Randolph, DAI  
Abdoul Aziz Gueye, UPA**

**RSAP/APAP Rapport N° 14**

Ce rapport a été produit avec un financement du Programme d'ajustement du secteur du riz (PASR) de l'USAID/Senegal, dans le cadre du contrat N° LAG-4201-Q-00-3061-00, commande 14

*B*



**AGRICULTURAL POLICY ANALYSIS PROJECT, PHASE III**

Sponsored by the  
**U S Agency for International Development**

Assisting USAID Bureaus Missions and Developing Country Governments to Improve Food &  
Agricultural Policies and Make Markets Work Better

<b>Prime Contractor</b>	<b>Abt Associates Inc</b>
<b>Subcontractors</b>	<b>Development Alternatives Inc.</b> <b>Food Research Institute, Stanford University</b> <b>Harvard Institute for International Development, Harvard University</b> <b>International Science and Technology Institute</b> <b>Purdue University</b>
<b>Affiliates</b>	<b>Training Resources Group</b> <b>Associates for International Resources and Development</b> <b>International Food Policy Research Institute</b> <b>University of Arizona</b>

**Project Office** 4800 Montgomery Lane Suite 600 Bethesda, MD 20814 Telephone (301) 913-0050  
**Fax** (301) 652 3839 **Internet** apap3@abtassoc.com **USAID Contract No** LAG-4201 C 00 3052-00

C

## TABLEAU DES MATIERES

	<u>Page</u>
<b>1 INTRODUCTION</b>	1
<b>2 APPROCHE ANALYTIQUE</b>	3
2 1 Cadre methodologique	3
<b>3 LA SITUATION AVANT LE PROGRAMME DE REFORME</b>	5
3 1 Les circuits de commercialisation du riz	5
3 2 Le contrôle des marches du riz par l'état	5
<b>4 LE PROCESSUS DE LA REFORME</b>	9
<b>5 L'EFFET SUR LE MARCHE DU RIZ IMPORTE</b>	15
5 1 La structure	15
5 2 Le comportement	21
5 3 La performance	26
<b>6 L'EFFET SUR LE MARCHE DU RIZ DE PRODUCTION LOCALE</b>	39
6 1 La structure	39
6 2 Le comportement	40
6 3 La performance	41
<b>7 CONCLUSION</b>	45
<b>REFERENCES</b>	47

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

<u>Tableau</u>	<u>Page</u>	
1	Part des importations par pays exportateur, 1993-1997	20
2	Nombre de marchands de riz, 1992-1996	21
3	Exemple de gain produit par la fraude	24
4	Marges commerciales pour le riz brise a 100%, par niveau de commercialisation (en pour cent du prix final au detail)	30
5	Plafonds officiels des marges commerciales, mars-avril 1997	31
6	Coefficients de corrélation de Pearson entre les prix du riz brise importé entre janvier 1991 et février 1995 (triangle supérieur droit) et entre avril 1995 et novembre 1997 (triangle inférieur gauche)	34
7	Frais de la CPSP (Fcf/kg de riz importe)	38
8	Decomposition des marges commerciales pour le riz de production locale, 1995/1996	42
9	Coefficients de corrélation des prix du riz local 1991-1997	43
10	Correlations entre les prix du paddy et du riz, a Dakar et a Saint-Louis, 1991-1997	44
 <u>Figure</u>		
1	Prix du riz 100% brisures CAF (TTC et au detail Dakar, 1994-1997	9
2	Importations du riz au Senegal, 1985-1997	15
3	Quantite du riz importe, 1995-1997	16
4	Couverture des besoins de consommation, 1995-1997	17
5	Importateurs de riz, par trimestre, 1996-1997	17
6	Nombre et situation des importateurs	18
7	Indicateurs de concentration au niveau des importateurs, 1996-1997	18
8	Concentration au niveau des pays exportateurs, 1985-1997	19
9	Prix du riz importe, CAF Dakar, 1995-1997	24
10	Marge brute après-taxe sur le riz importe, 1995-1997	27
11A	Prix CAF Dakar, 1995-1997	28
11B	Ecart entre les prix	28
12	Marge brute moyenne du port au detail Dakar, 1995-1997	29
13	Marge brute hebdomadaire du prix de demi-gros au detail, 1997	31
14	Différences entre les prix Dakar-region, 1995-1997	35
15	Prix CAF Dakar pour le riz 100% brise, 1994-1997	36
16	Prix du paddy et du riz blanc, 1991-1997	41
17	Marge de commercialisation agreee pour le riz local, 1991-1997	41

# 1 INTRODUCTION

En 1994 dans le cadre du Programme d'ajustement du secteur du riz financé par l'USAID, le Gouvernement du Sénégal (GdS) lançait une série de réformes institutionnelles et de politique des prix dans le sous-secteur national du riz. Ce sous-secteur avait été dominé pendant longtemps par une intervention considérable du secteur public avec la création d'agences d'état pour développer la production nationale de riz irrigué, importer le riz distribuer aussi bien le riz importé que la production locale et administrer les prix du riz et du paddy uniformes sur tout le territoire et pendant toute l'année. Il devenait clair que ces interventions étaient la source d'inefficacités notables dans le sous-secteur et entraînaient des pertes économiques pour la nation. La dévaluation du franc CFA, en janvier 1994 rendait l'intervention financièrement insoutenable et a précipité la mise en œuvre du programme de réforme par le GdS.

Le programme de réformes, couvrant les années 1994 à 1996 comprenait la libéralisation des prix du riz blanc et du paddy et le désengagement au profit du secteur privé des fonctions de commercialisation du riz du contrôle public. Le principe de base de l'opération était la libéralisation complète du secteur du riz pour instaurer un marché libre et concurrentiel. Selon le paradigme du marché libre, le succès des réformes devrait se traduire par une amélioration de l'efficacité du sous-secteur avec l'introduction d'une plus grande souplesse sur le marché dans l'allocation des ressources en réponse aux forces de la demande et en encourageant les opérateurs du sous-secteur à minimiser les coûts sous l'effet de la concurrence.

Le programme a-t-il effectivement produit les gains d'efficacité et les bénéfices économiques attendus, et plus spécifiquement, le marché du riz du Sénégal fonctionne-t-il mieux maintenant qu'avant la libéralisation? Pour répondre à cette question, le présent rapport examine la situation actuelle et les effets du programme de réforme spécifique sur la commercialisation du riz<sup>1</sup>. Après avoir brièvement décrit la situation avant la réforme et le processus de réforme lui-même, l'analyse se concentrera sur deux résultats clés. Premièrement, on examinera la structure et le fonctionnement du marché du riz pour déterminer dans quelle mesure les réformes ont effectivement créé un marché concurrentiel. Deuxièmement, on analysera les résultats économiques en termes de prix et de coûts de la commercialisation pour déterminer si l'approvisionnement des consommateurs en riz se fait à un coût moindre que celui de l'époque qui a précédé l'application des réformes. Au cours de cette analyse on portera une attention particulière sur l'étude directe d'un certain nombre de questions et de préoccupations qui ont été exprimées avant et pendant la réforme (par exemple, les importateurs privés seront-ils capables de garantir un approvisionnement en riz qui soit adéquat et fiable?)

---

<sup>1</sup>Des rapports parallèles examinent les effets des réformes sur la production locale du riz et sur les consommateurs.

## 2 APPROCHE ANALYTIQUE

### 2.1 Cadre methodologique

L'analyse des changements et de la situation actuelle du système de commercialisation du riz est faite dans le cadre de l'approche Structure-Comportement-Performance (SCP). Dans l'approche SCP, l'efficacité économique d'un système de commercialisation est évaluée en comparant les caractéristiques et le comportement du système face à ceux associés à un marché parfaitement concurrentiel. La "structure" se réfère à la façon dont le marché est organisé, le "comportement" au comportement des différents opérateurs dans le marché en termes de stratégies de vente et de fixation des prix, et la "performance" aux résultats économiques tels que les marges commerciales et les quantités de produits disponibles. Par exemple, dans la "structure" d'un marché parfaitement concurrentiel, nous nous attendons à trouver un grand nombre de vendeurs, aucun n'ayant un pouvoir suffisant sur le marché pour le manipuler ou influencer les prix. Par conséquent, l'analyste cherche à prouver que le nombre de vendeurs sur le marché étudié est suffisamment grand et que le pouvoir du marché n'est pas concentré entre les mains d'un petit nombre de vendeurs.

Cette approche conduit à un certain nombre d'indicateurs quantitatifs communément utilisés, les principaux étant les ratios mesurant le degré de concentration du marché entre les vendeurs et les acheteurs (par exemple la part du marché couverte par les trois principaux commerçants), les marges commerciales et les corrélations des prix du marché dans l'espace et dans le temps.

Dans cette étude, les données utilisées pour estimer un grand nombre d'indicateurs du marché du riz du Sénégal viennent de sources variées et dans de nombreux cas, elles sont limitées en nombre ou en qualité. Parmi les sources principales, citons

#### *Les prix sur le marché local*

SIMRIZ (*Cellule de gestion et de surveillance des marchés du riz*, Ministère chargé du commerce) ce service n'a commencé à recueillir l'information hebdomadaire des prix du riz dans les principaux centres urbains du Sénégal qu'en juin 1997. Le service rapporte les données hebdomadaires des prix du riz par origine, qualité (grains entiers, qualité moyenne, 100% brisés / parfumés et non parfumés) et le niveau de la commercialisation (grossistes, demi-grossistes et détaillants), réunies pour tous les marchés d'une zone urbaine donnée. Le système n'est pas informatisé et les données brutes désagrégées ne sont généralement pas disponibles. Pour l'analyse, les données du SIMRIZ n'ont qu'une utilité limitée parce que (1) la collecte des données n'a commencé que récemment, (2) on ne peut pas calculer des moyennes de prix pondérées parce que les observations ne comprennent pas les données brutes et le SIMRIZ ne fournit que des fourchettes de prix, (3) on ne possède aucune donnée sur le volume de riz vendu, enfin (4) aucune distinction n'a été faite entre les prix de l'importateur et du grossiste pendant les sept premiers mois de la collecte des données (juin-décembre 1997).

Le *Commissariat a la securite alimentaire* (CSA) fait des rapports mensuels sur les donnees de detail par region. Les prix ne sont classes que par riz local et riz importe. Le riz n'est qu'une des denrees suivies et il semble qu'il y ait des erreurs considerables dans les donnees.

### *Coûts et marges commerciales*

Des observations directes sur les coûts et marges commerciales ont été faites au cours d'une enquête menée en novembre 1997 par ACG. Les marges implicites ont aussi été estimées en se basant sur les prix du marché regroupés rapportés par le SIMRIZ et les prix déclarés CAF au port de Dakar, avec toutes les erreurs possibles liées à ce genre de calcul (regroupement sur différentes périodes, différentes qualités de riz, etc.).

### *Importateurs, volumes importés et coûts de l'importation*

La SGS, la compagnie chargée par contrat avec le GdS de fournir des services de vérification pour les douanes sénégalaises, a fourni des informations sur toutes les transactions de riz enregistrées par l'administration des douanes, en particulier la valeur CAF déclarée, les taxes d'importations, le nom de l'importateur et la qualité et l'origine du riz. Pour la période janvier-juillet 1996, l'ACG a aussi recueilli l'information relative aux fournisseurs internationaux de riz. L'information pour 1997 est moins complète à cause de pannes répétées de l'ordinateur de l'administration des douanes auquel la SGS puise une grande partie de son information.

La principale source d'information sur les coûts liés à l'importation du riz est une étude faite par l'ACG en octobre 1996, partiellement remise à jour en décembre 1997.

### *Commercialisation du riz produit dans la vallée du Fleuve Sénégal*

Deux études récentes par ISRA/IFPRI (Gaye, 1997) et OSIRIZ (Liagre, 1997) apportent l'information fournie par l'enquête sur le riz et les opérations post-recolte dans le Delta et la partie inférieure de la moyenne vallée du Fleuve.

### *Les prix sur le marché mondial*

Diverses séries de prix hebdomadaires et mensuelles publiées par les pays exportateurs (la Thaïlande, l'Inde, les États-Unis) et l'Europe (CAF Rotterdam) se trouvent dans les bulletins de l'USDA (Département américain de l'agriculture) sur le riz et la revue *Marchés Rizicoles Hebdo*, une publication de l'Office national interprofessionnel des céréales (France). Ces sources donnent les prix publiés par l'Office du Commerce de la Thaïlande et ceux d'une enquête menée auprès des opérateurs, qui sont généralement de 5 à 10 pour cent inférieurs, ces derniers chiffres ont été utilisés pour faire l'analyse dans ce rapport.

### 3 LA SITUATION AVANT LE PROGRAMME DE RÉFORME

Avant d'examiner les réformes du marché du riz et leur effet, il importe de revoir brièvement les circuits de la commercialisation du riz au Sénégal et comment ils étaient organisés avant l'application des réformes.

#### 3.1 Les circuits de commercialisation du riz

Le Sénégal consomme de 500 000 à 600 000 tonnes de riz par an, dont 100 000 à 120 000 tonnes soit le cinquième sont produits localement. Le reste est importé, pour la plupart sous forme de riz brisé à 100 % en provenance d'Asie. Les deux sources de riz — la production locale et l'importation — sont liées avec les deux principaux circuits de commercialisation. Pour le riz de production locale, la plus grande partie de la production est utilisée pour la subsistance et n'est pas vendue. On estime que 50 à 60 pour cent seulement sont commercialisés chaque année, la plus grande partie étant produite, vendue et consommée localement dans la zone de production irriguée de la vallée du Fleuve Sénégal. Une partie relativement est exportée de la région via Saint-Louis vers le sud, pour être vendue à Dakar et dans d'autres régions du pays. En termes de pur volume, le marché du riz est largement dominé par le riz importé qui transite par le port de Dakar d'où il est distribué au reste du pays.

#### 3.2 Le contrôle des marchés du riz par l'état

Avant les récentes réformes, les marchés du riz au Sénégal étaient caractérisés par une intervention étendue du gouvernement. Dans les années 1970, les sociétés parapubliques étaient responsables de presque toutes les fonctions de la commercialisation du riz, en particulier l'achat et le décorticage du riz local, l'importation et la distribution du riz, le tout dans un cadre structure de prix au producteur et au consommateur administré sur une base pan-territoriale et pan-saisonniers. Le contrôle des marchés du riz par l'état était rendu possible par des monopoles accordés officiellement à la *Caisse de péréquation et de stabilisation des prix* (CPSP) pour les importations de riz et à la *Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal et de la Falémé* (SAED) pour la collecte et le décorticage du riz dans la vallée du Fleuve Sénégal.

Au cours des années 1980, les marchés des autres céréales étaient libéralisés dans le cadre des premiers programmes d'ajustement structurel qui voyaient l'organisme parastatal de commercialisation des céréales éliminé et les commerçants privés de commencer la distribution et la commercialisation du riz fournis par la CPSP. Le gouvernement résistait aux appels de libéraliser le reste du marché du riz, à cause de l'importance stratégique du riz comme denrée alimentaire de base, ainsi que comme source de revenus pour le gouvernement et source d'avantages personnels fournis par le système de la CPSP. Les prix du riz à la consommation étaient généralement maintenus au-dessus des niveaux du marché mondial pour décourager la substitution des céréales traditionnelles par le riz tout en générant des revenus pour la CPSP,

dont une partie était utilisée pour subventionner les activités de commercialisation du riz de production locale. Pendant cette période, les réformes d'ajustement structurel commençaient lentement à démanteler le contrôle de l'état sur la production du riz irrigué, encourageant ainsi le développement d'un circuit de commercialisation informel "parallèle" face au circuit officiel de la SAED/CPSP.

Vers le milieu des années 1990, la CPSP continuait à administrer la commercialisation du riz importé. Alors que les importateurs privés étaient maintenant autorisés à importer directement du riz entier de qualité plus élevée, la CPSP importait tout le riz brisé à 100 % pour le revendre aux commerçants privés à un prix fixe (169 FCFA/kg en 1994) en leur garantissant une marge fixe (11 FCFA en 1994). Une partie des quantités importées était transportée de Dakar aux entrepôts de la CPSP dans les grandes et petites villes de l'intérieur pour y être vendue. Le prix officiel à la consommation était légèrement supérieur à l'intérieur qu'à Dakar, mais la différence de prix ne couvrait pas tous les frais de transport de la CPSP.

La CPSP continuait aussi à vendre le riz de production locale, achetant le riz produit par les usines de décorticage de la SAED/URIC pour le revendre pour l'essentiel dans la région de Saint-Louis à un prix légèrement plus élevé que le riz importé (175 FCFA/kg en 1994). Avec le temps, le volume de riz de production locale vendu sur le marché informel augmentait aux dépens du circuit officiel de commercialisation de la SAED/CPSP. Et bien qu'elle détenait maintenant une plus petite part du marché, le prix officiel pratiqué par la CPSP continuait à servir de prix de référence pour le sous-secteur local.

Le contrôle par l'état de la commercialisation du riz était alors soumis à une critique croissante d'inefficacité au moins de trois façons :

**La manque de transparence dans la gestion des fonds de stabilisation** Les comptes de la CPSP n'étaient pas transparents et on soupçonnait qu'une partie des fonds générés par la taxe de stabilisation était utilisée soit pour satisfaire des besoins personnels, ou était détournée à d'autres fins.

**Des coûts de fonctionnement exagérés** sans motivation de profit pour les encourager, on pensait que les employés de la CPSP faisaient peu d'efforts pour améliorer la rentabilité de ses opérations. La CPSP avait aussi une lourde bureaucratie avec des frais généraux élevés par unité de riz. Vers la fin des années 1980, les seuls frais généraux étaient estimés de 11 à 35 FCFA/kg de riz importé (AGRER, 1990), et plus récemment à 14,3 FCFA/kg (Kingsbury, 1995).

**Des prix d'approvisionnement élevés** on soupçonnait, sans jamais l'avoir vérifié à cause de limitations de données, que l'absence de motivation de profit et le potentiel d'obtention d'avantages personnels encourageait la CPSP à s'approvisionner sur le marché mondial à des prix plus élevés que ceux qu'ils auraient pu obtenir avec les pratiques d'approvisionnement au meilleur marché (AGRER, 1990, et Berg, 1991). Si la chose est vraie, elle était probablement masquée par le pouvoir de marché considérable de la CPSP comme acheteur monopsonne pour le Sénégal.

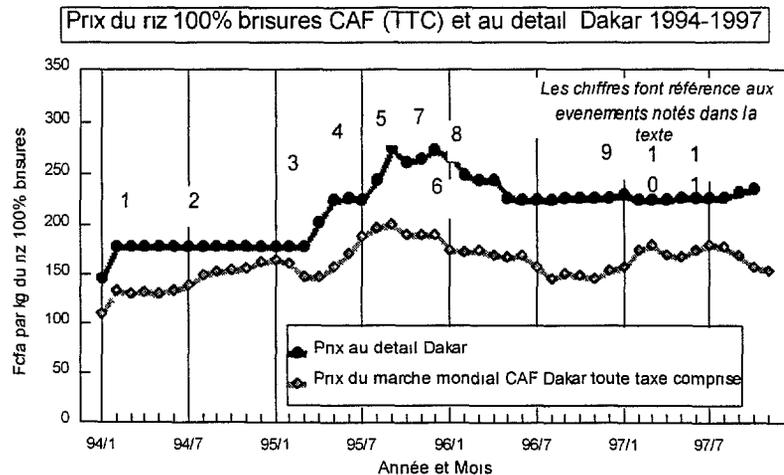
De façon plus générale le "paradigme du marché libre" remettait en question les distorsions de la taxe de stabilisation et des subventions de transports pour maintenir les prix à un niveau constant. En particulier, le fait que les changements de prix sur le marché mondial n'étaient pas repercutes sur le marché intérieur était perçu comme étant contraire à l'esprit des accords du GATT.

Lorsque le franc CFA était dévalué en janvier 1994, le gouvernement ne permettait qu'un ajustement partiel aux prix de riz plus élevés pour atténuer l'effet de la dévaluation sur les consommateurs et réduire le risque d'instabilité politique. Au lieu de générer des profits, la CPSP commençait à connaître de grandes pertes financières dans ses activités d'importation de riz. En 1994, le déficit de la CPSP pour le riz était estimé à 11 milliards de FCFA (21 millions de dollars EU) (Wilcock *et al*, 1995). Cette situation était importante pour garantir le respect des engagements pris par le gouvernement dans le cadre du PASR, signé en février 1994, avec comme objectif la libéralisation totale du marché du riz.

## 4 LE PROCESSUS DE LA REFORME

La libéralisation du marché du riz qui constituait un objectif principal du PASR s'est traduit par une série de quatorze réformes spécifiques centrées sur la réduction du rôle de la SAED et de la CPSP dans le secteur. Dans cette section, nous passons en revue la chronologie des réformes et des événements spécifiques liés à la commercialisation du riz depuis 1994 (Les chiffres entre parenthèses renvoient à la figure 1)

Figure 1



### 1994

- Janvier Devaluation du franc CFA (1) La dévaluation était une réforme macro-économique qui n'était pas incluse directement dans le PASR. Cependant, elle a joué un rôle important en éliminant la distorsion dans le taux de change qui permettait d'avoir des importations de riz à des prix particulièrement bas et rendait la réforme plus urgente. Bien que le coût de l'importation du riz doublait à cause de la dévaluation, le gouvernement ne permettait initialement qu'une augmentation des prix à la consommation de 38 pour cent (de 130 FCFA/kg à 180 FCFA/kg) pour aider à atténuer l'impact social de la dévaluation.
- Février Signature de l'accord entre le Sénégal et l'EUA pour mise en œuvre du PASR
- Juin La CPSP se retire de la commercialisation du riz de production locale (2) Cette mesure mettait officiellement fin aux achats et à la vente subventionnés du riz irrigué produit dans la vallée du Fleuve Sénégal et décortiqué par la SAED. Comme les usines de la SAED avaient déjà cessé de fonctionner, ceci n'a eu que peu d'effet immédiat sur le marché.
- Décembre Les "Essais d'importation privée" Pour tester la capacité du secteur privé de prendre en charge des opérations d'importation du riz, la CPSP a commandé 60 000 tonnes de riz au nom de six importateurs qui ont précédé à l'enlèvement au niveau du port. Cependant, un seul des six opérateurs était un importateur potentiel sérieux si bien que l'opération était considérée comme une manœuvre politique (Wilcock *et al*, 1997).

## 1995

- Mars Elimination des marges commerciales fixes La CPSP continuait de vendre le riz a un prix de gros fixe mais le prix de vente au detail n etait plus fixe
- Avril Le prix officiel de vente en gros de la CPSP est releve (3) Apres avoir laisse passer une periode adequate pour que les consommateurs puissent s adapter a la devaluation survenue l annee precedente le gouvernement repondait a une augmentation des prix du riz sur le marche mondial en elevant le prix de vente officiel de gros de la CPSP (a la sortie du port) de 16 pour cent de 168,5 FCFA/kg a 195 FCFA/kg Les prix de detail a Dakar repondent en augmentant jusqu'aux environs de 225 FCFA/kg
- Juin La CPSP cesse ses operations a l interieur (4) Sans aucun preavis la CPSP ferme ses magasins hors de Dakar eliminant ainsi la subvention transport A partir de ce moment, l intervention de la CPSP se limitait a la vente en gros a Dakar du riz importe et les commerçants s approvisionnaient directement a Dakar
- Août La nouvelle loi sur les tarifs d importation du riz est votee, mais n est pas appliquee
- Août-octobre Le Systeme des bons de la CPSP et la mauvaise gestion interrompent les livraisons (5) Les stocks existants permettent aux prix de rester stables jusqu en juillet, mais en août, la confusion et les goulots d'etranlements, crees en partie par les procedures de ventes de la CPSP, aboutissent a des penuries et a une periode de prix eleves De même, les prix augmentent rapidement sur le marche mondial
- Septembre Les importations de riz brise a 100 % sont liberalisees (6) Les commerçants prives reçoivent l'autorisation de commencer a importer directement le riz brise, eliminant de ce fait le monopole de la CPSP Aucune restriction n est imposee autre que le tarif d'importation La CPSP continue elle aussi a importer
- Novembre Le riz indien a bas prix commence a arriver (7) L'Inde est entree sur le marche d'exportation en 1995 avec de grandes quantites de riz a bas prix et de basse qualite Les cargaisons ont commence a arriver, tout d abord pour la CPSP, puis pour les commerçants prives Les prix du riz dans le monde baissent regulierement durant les quatorze mois qui suivent
- Decembre La CPSP est mise en liquidation Bien que vouee a la liquidation la CPSP continue a recevoir des cargaisons jusqu en fevrier jetant ainsi la confusion quant a son rôle futur

## 1996

- Fevrier La CPSP cesse ses operations (8) Un certain nombre de cargaisons sont revendues aux importateurs prives L'arrivee de grandes quantites de riz pour l'essentiel du riz indien a bas prix, ramene les prix de detail au voisinage de 225 FCFA/kg
- Mars Le Ministere du commerce lance un avertissement aux marchands de riz contre la pratique de prix excessivement eleves
- Decembre Une nouvelle loi de protection du riz local est votee (9) Ce mecanisme qui semble avoir ete applique sporadiquement encourage la surfacturation des riz importes
- Mars-avril Des plafonds sont etablis pour les marges commerciales (10) Ayant l'impression que les commerçants de gros et les detaillants gagnaient des marges excessives, le Ministere du commerce annonce des plafonds pour les marges commerciales et exige des commerçants d'être classes en grossistes, demi-grossistes et detaillants Une petite quantite de riz livre sur le marche de Dakar est saisie a titre d'exemple, ce qui declenche une protestation immediate des commerçants de riz qui envoie une delegation aupres du Premier Ministre Faute d'un mecanisme permettant un contrôle des marges commerciales (avec des plafonds fixes a 15 000 FCFA/kg pour les grossistes, 10 000 FCFA/kg pour les demi-grossistes et 15 000 FCFA pour les detaillants), la mesure est retiree le mois suivant
- Juin Le SIMRIZ commence a diffuser les prix du riz (11) Le service d'information du marche du riz (SIMRIZ) commence ses operations de suivi et de publication des prix du riz internationaux et locaux
- Novembre Les prix mondiaux du riz tombent La crise economique et les devaluations des monnaies en Asie encouragent des exportations extravagantes, qui exercent une pression vers la baisse des prix

La figure 1 presente une mise a jour des donnees presentees dans le rapport de situation N°2 de 1997 et le rapport de Hirsch de 1996 La figure retrace la relation entre les tendances de prix et la chronologie des evenements decrite plus haut La ligne inferieure represente le prix de reference du marche mondial pour le riz brise a 100 % (Thai A1 super) CAF Dakar et en lui

ajoutant 15 à 16 pour cent de taxe douanière le tout exprime en monnaie locale <sup>2</sup> La ligne supérieure indique la tendance correspondante aux prix de détail à Dakar La figure montre clairement l'influence que les réformes ont eu sur le marché bien que les tendances des prix du marché mondial y ont aussi contribué

1995 a été l'année des réformes les plus importantes et presque toutes se concentraient sur le sous-secteur des importations La chronologie des réformes a été caractérisée par les tendances suivantes

- **Une période initiale d'instabilité du marché et d'augmentations rapides des prix à la consommation** (mars-septembre 1995) Pendant les six premiers mois qui ont suivi la libéralisation des marges commerciales, en mars 1995 une confusion considérable régnait parmi les opérateurs, par suite de la mauvaise séquence des réformes et des signaux mixtes lancés par la CPSP dont les actions créaient parfois une instabilité inutile sur les marchés du riz Comme le notait le rapport de situation de 1997 la difficulté revient en partie au fait que la CPSP devait appliquer des réformes qui allaient à l'encontre de ses propres intérêts institutionnels (en d'autres termes un suicide institutionnel) Durant cette période, les prix à la consommation augmentaient de 50 pour cent, partiellement poussés par l'augmentation des prix sur le marché mondial
- **Une seconde période de transition marquée par la stabilisation** (octobre 1995-juin 1996) Au cours des 9 mois qui suivent, deux changements fondamentaux sont intervenus sur le marché du riz entraînant une stabilisation des prix à la consommation Le premier changement a été l'arrivée sur le marché international du riz indien à bon marché Le Gouvernement indien commençait à exporter de grandes quantités de ses vieux stocks de riz, contribuant ainsi à la baisse des prix sur le marché mondial La CPSP s'approvisionnait déjà à partir des sources indiennes vers la mi-1995 et avait commencé à recevoir des cargaisons de ce riz Le second grand changement a été la libéralisation des importations de riz brisé en septembre 1995 et la fermeture de la CPSP Le secteur privé entra sur le marché avec enthousiasme et importait des quantités de riz bien au-delà des besoins immédiats du marché intérieur La baisse des prix sur le marché mondial et le

<sup>2</sup>Il convient de noter que le prix mondial de référence utilisé dans la figure 1 est le prix en temps réel plutôt que d'être différé de deux mois en avance pour tenir compte du décalage entre la transaction d'achat en Asie et la livraison à Dakar comme cela a été fait dans le passé (voir par exemple les chiffres de Hirsch en 1996) Compte tenu de la part considérable des transactions faites avec les "bateaux flottants" — qui implique une négociation de prix directe et une livraison immédiate — la pertinence de différer le prix mondial a été testée en estimant la corrélation entre le prix moyen déclaré CAF Dakar selon les données des services douaniers et le prix mondial ajusté à son équivalent CAF Dakar premièrement en monnaie locale non différé, deuxièmement différé d'un mois et troisièmement différé de deux mois La corrélation est la plus élevée sans différé et elle baisse avec chaque mois de différé (voir le tableau ci-dessous), ce qui sous-entend que le prix en temps réel est le plus approprié

Mois de différé	Coefficient de corrélation
0	0 615
1	0 520
2	0 432

sur-approvisionnement du marche local poussaient les prix a la consommation vers le bas jusqu'au niveau de 225 FCFA/kg vers la mi-1996

- **La periode actuelle de stabilite remarquable du marche** (juillet 1996 a fevrier 1998)  
Depuis que le marche s'est stabilise vers la mi-1996 on n'a pas signale de penurie dans l'approvisionnement et les prix a la consommation du riz brise a 100 % sont restes remarquablement stables au moins sur le marche de Dakar. Cette situation reflekte probablement un sur-approvisionnement continu qui attenuer les effets des diverses fluctuations des prix du marche mondial qui se sont produites durant cette periode

A mesure que les operateurs prives reprenaient les fonctions de commercialisation du secteur du riz, il y a eu une mefiance continue envers le commerce prive. De fausses suppositions du public et de nombreux fonctionnaires sur les comportements des commerçants prives ont conduit a des mesures improductives telles que la tentative de fixer par la legislation un plafond pour les marges dans un marche libre par ailleurs et le retablissement des stades de commerce (mars 1997). Cependant, ces mesures ont eu peu d'effet evident sur le marche

Le secteur prive a eu maintenant plus de deux ans pour s'adapter et developper des strategies dans cette nouvelle fonction de commercialisation du riz. Nous examinons dans ce qui suit ce qui indique dans quelle mesure ce processus a ete une reussite

## 5 L'EFFET SUR LE MARCHÉ DU RIZ IMPORTÉ

Comme les importations représentent 85 pour cent ou plus de la quantité de riz vendue au Sénégal l'accent est mis sur l'analyse de l'effet des réformes sur le marché du riz importé. Suivant l'approche de la SCP l'analyse examine tour à tour la structure, le comportement et la performance du marché du riz importé après la réforme.

### 5.1 La structure

En examinant la structure du marché du riz récemment développée, notre souci principal est d'évaluer dans quelle mesure ses caractéristiques structurelles correspondent à celles associées à un marché évoluant dans des conditions de parfaite concurrence.

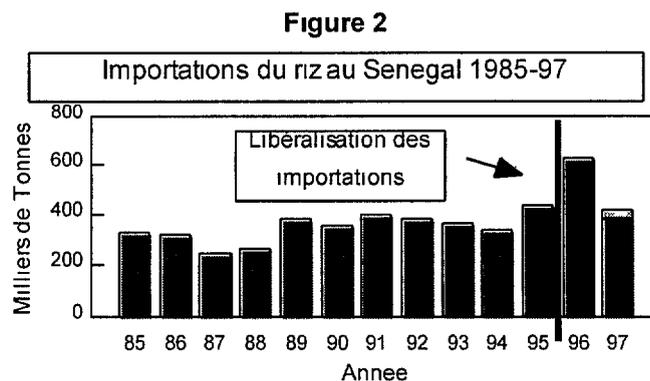
Avant les réformes, la chaîne de distribution du riz brisé importé commençait à la CPSP qui fonctionnait comme un monopole public. De là, le riz était distribué à des grossistes selon un système de quotas pour éviter que le marché ne soit accaparé par un petit nombre de gros commerçants. Le reste de la chaîne de distribution était le fait du secteur privé jusqu'au consommateur et les livraisons étaient distribuées jusqu'au niveau de détail par un nombre croissant d'intermédiaires et d'opérateurs de détail avec les prix administrés par l'État (voir tableau 2, plus loin). La libéralisation, en mars 1995 des marges commerciales suivie, six mois plus tard par celle des importations, semblent avoir encouragé plus d'opérateurs à entrer sur le marché à tous les niveaux et à se lancer dans le commerce du riz.

Pour les importations de riz, le changement le plus spectaculaire a eu lieu lorsque 25 opérateurs reprenaient immédiatement les fonctions de la CPSP pour commencer à importer du riz durant les six mois qui suivaient la libéralisation. Les décideurs politiques hésitaient à transférer les fonctions d'importations du secteur public au contrôle privé. Leurs craintes sont résumées dans la série de questions qui suit, les données disponibles étant ensuite analysées pour fournir des éléments de réponse.

#### (N°1) Les importateurs privés seront-ils en mesure de garantir un approvisionnement régulier et suffisant de riz importé?

(1a) Les commerçants privés ont-ils été capables d'importer autant de riz que la CPSP en importait?

En 1996, les commerçants privés auraient importé 550 000 tonnes de riz, bien plus que la CPSP en avait importé au cours des années précédentes. En ajoutant les 70 000 tonnes importées par la CPSP avant sa disparition, le total du riz importé pendant la première



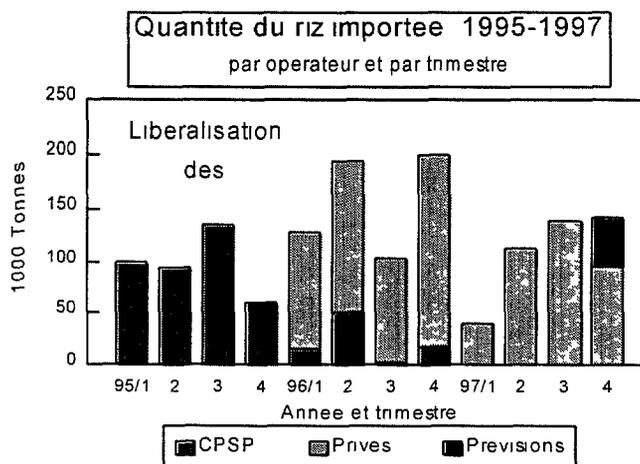
annee qui a suivi la liberalisation dépassait de beaucoup la normale (figure 2) Pour 1997 il semble que les niveaux d'importation soient revenus a leur valeur d'avant la reforme

(1b) Les commerçants privés ont-ils été capables de maintenir un approvisionnement régulier?

En abordant cette partie de la question, il faut se référer a la figure 3 qui donne la répartition des importations par trimestre. L'activité d'importation par le secteur privé s'accélérait rapidement durant la première moitié de l'année 1996, ralentissait au cours du troisième trimestre, avant de présenter une nouvelle pointe dans le dernier trimestre de cette année, ce qui donne une moyenne mensuelle dépassant 60 000 tonnes. Au début de 1997, l'activité connaissait une chute spectaculaire, les importateurs réagissant aux excédents

d'approvisionnement dus a l'activité fébrile de l'année 1996. Les importations reprenaient au second trimestre et revenaient a des quantités plus conformes a la demande, 46 000 a 47 000 tonnes par mois pour le reste de l'année. Après une activité quelque peu excédentaire durant la première année qui a suivi la libéralisation et le ralentissement qui s'en est suivi, les importateurs privés semblent avoir atteint maintenant un niveau d'activité stable.

Figure 3



(1c) Les importations privées couvrent-elles les besoins de consommation du Sénégal?

Adoptant l'approche du rapport de situation de 1997, les rapports mensuels sont comparés aux besoins de consommation estimés pour la période 1995-1997. On a supposé que les besoins de consommation du mois de janvier 1995 (considérés comme base de départ) étaient de 36 000 tonnes de riz par mois, chiffre ajusté mensuellement par la suite pour tenir compte de la croissance de la population (2,5 pour cent par an)<sup>3</sup>. On a supposé aussi qu'en janvier 1995 les stocks de la CPSP étaient nuls parce qu'on n'a pas de données. Les résultats sont présentés dans la figure 4. La ligne de la figure 4 trace l'évolution de l'état des stocks. A la suite de la libéralisation des importations et à mesure que les importateurs investissaient le marché, les stocks tombaient pour atteindre le point le plus bas en 1996, mais à mesure que les importations

<sup>3</sup>Le chiffre de 36 000 tonnes est plus élevé que l'estimation de 30 000 tonnes utilisée auparavant. Il dérive d'un chiffre moyen grossier entre des estimations plus élevées et plus basses comme suit : au cours de ces dernières années, la quantité annuelle de riz consommée au Sénégal varie de 500 000 à 600 000 tonnes (FAOSTAT, site FAO sur l'Internet). En soustrayant la part fournie par la production nationale, estimée à environ 100 000 tonnes (en équivalent riz décortiqué), on obtient des besoins d'importation compris entre 33 000 et 42 000 tonnes par mois. Avec un ajustement continu de la croissance de la population, les besoins d'importation estimés passent de 36 000 tonnes par mois en janvier 1995 à 38,500 tonnes par mois à la fin de l'année 1997.

privées prenaient le dessus les stocks étaient reconstitués et augmentaient régulièrement. En 1997, les stocks constitués de riz importé par les privées déjà entrés dans les circuits de commercialisation, représentaient en moyenne une quantité équivalente à trois mois de consommation de riz du pays.

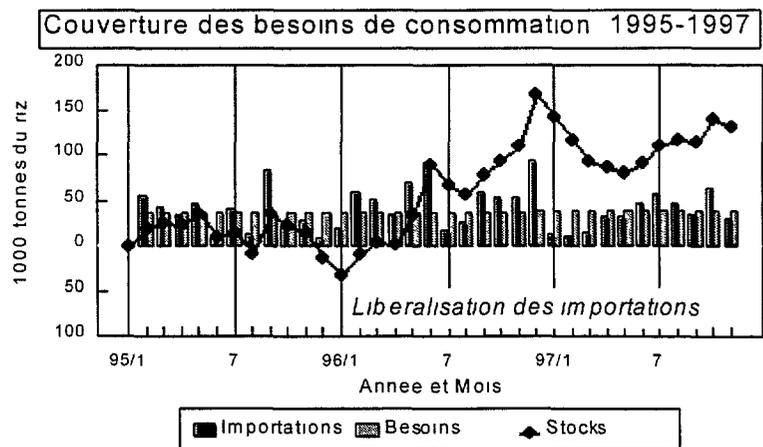
**(N°2) Y aura-t-il un nombre suffisant d'opérateurs privés de riz pour garantir que le marché soit concurrentiel?**

En 1996, la première année durant laquelle le secteur privé importait du riz brisa à 100 % un nombre relativement élevé d'opérateurs. 43 au total ont importé du riz (selon les données de la SGS). On peut penser que le nombre véritable d'importateurs est sous-estimé, parce que de nombreux petits commerçants sont membres d'un des trois syndicats d'importateurs l'UNACOIS (*Union nationale des commerçants et importateurs sénégalais*) qui s'occupe d'importations au nom de ses membres. En 1997 le nombre des importateurs diminuait d'un quart pour tomber à 33.

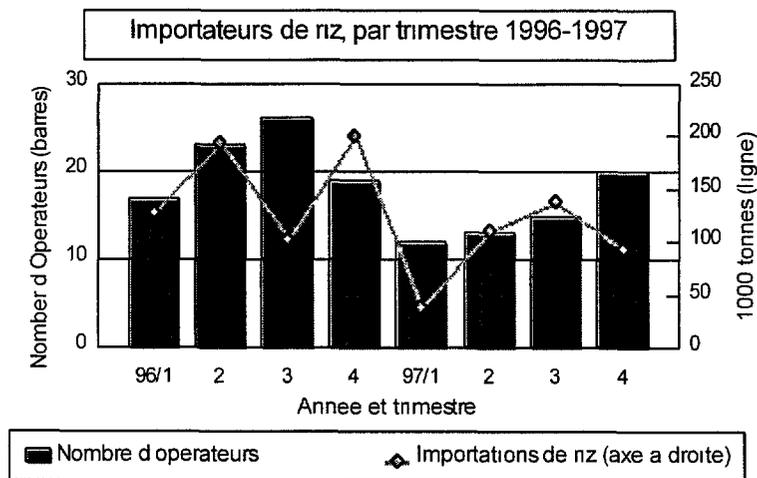
La figure 5 présente l'évolution du nombre des opérateurs par trimestre au cours des deux années qui ont suivi la libéralisation. Au cours du premier trimestre, 17 opérateurs s'étaient investis dans la filière et avaient commencé à importer du riz. Le nombre augmentait durant les deux trimestres suivants pendant la période des grandes importations de riz indien à bon marché. Vers la fin de 1996, à mesure que le secteur était sur-approvisionné, on enregistrait une baisse tant du nombre d'opérateurs que des quantités importées, 12 opérateurs seulement ont importé du riz pendant le premier trimestre de 1997. Par la suite leur nombre augmentait de nouveau lentement en même temps que les importations se stabilisent. Sans inclure le mois de décembre (pour lequel les données ne nous sont pas encore parvenues), 20 opérateurs différents ont importé du riz au cours du dernier trimestre de 1997.

Parmi les importateurs, nous trouvons trois cas de figure : des uns n'ont essayé d'importer qu'une seule fois puis ont quitté le marché, d'autres interviennent de façon irrégulière et d'autres

**Figure 4**

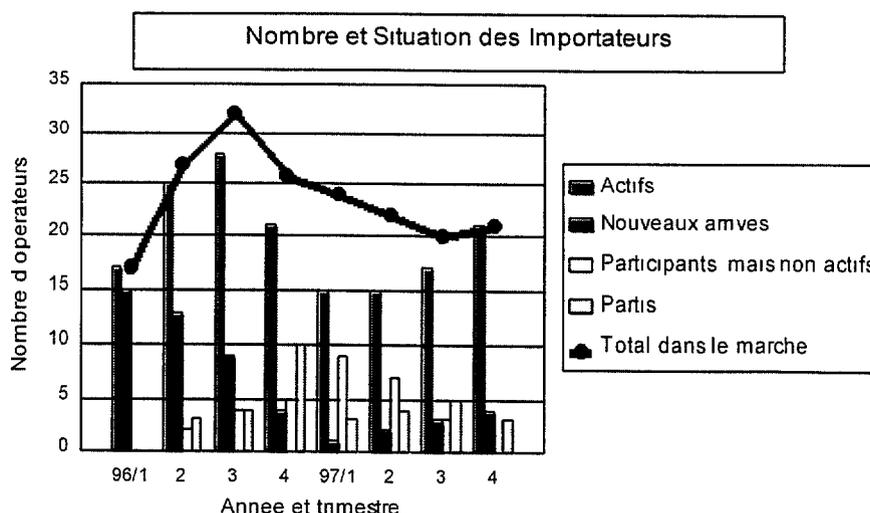


**Figure 5**



enfin, y participent par intermittence L activite des importateurs individuels a ete cernee pour mieux distinguer ces differentes situations et mieux suivre leur niveau de participation au marche Les resultats, presentes dans la figure 6, montrent clairement le flux initial d'operateurs sur le marche nouvellement privatise en janvier 1996 et par la suite, le declin du

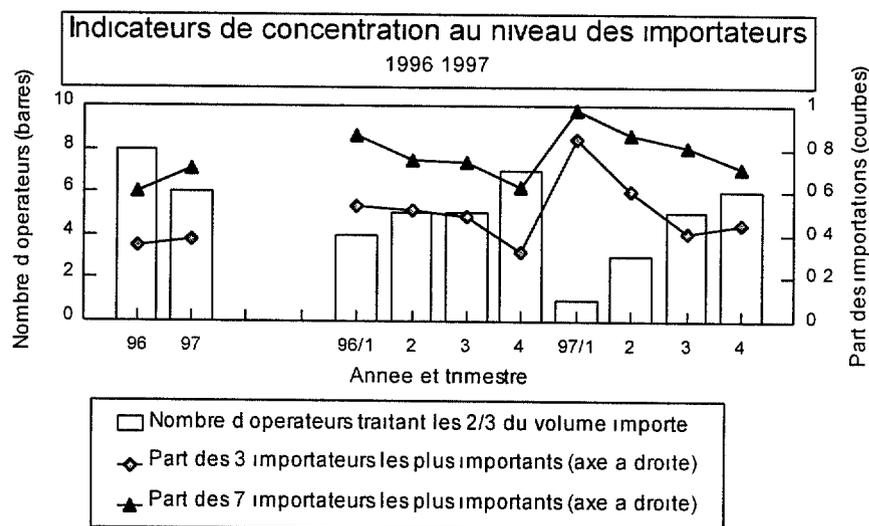
Figure 6



nombre de nouveaux arrivants et l'epuration de ceux qui ont probablement ete decourages par le surplus de stocks qui commençaient a s accumuler vers la fin de l annee 1996 Le marche semble s'être stabilise avec quelques 20 operateurs nombre suffisant pour garantir la concurrence si, parmi les 20 operateurs cites l'activite d'importation n est pas trop concentree entre les mains d'un petit nombre de grands importateurs<sup>4</sup>

Pour evaluer le potentiel d'un pouvoir de marche trop concentre la figure 7 presente divers indicateurs de concentration du marche, par trimestre et globalement par annee Les histogrammes de la figure 7 representent le nombre d'operateurs qui concentrent les deux-tiers de la quantite totale importee pendant la periode consideree Ce chiffre a evolue jusqu'a huit en 1996 puis s'est stabilise a six en 1997 Au cours du premier

Figure 7



trimestre 1997, deux operateurs ont realise la majorite des importations, mais comme le volume global de l'activite durant cette periode etait assez bas l incidence est negligeable sur le marche

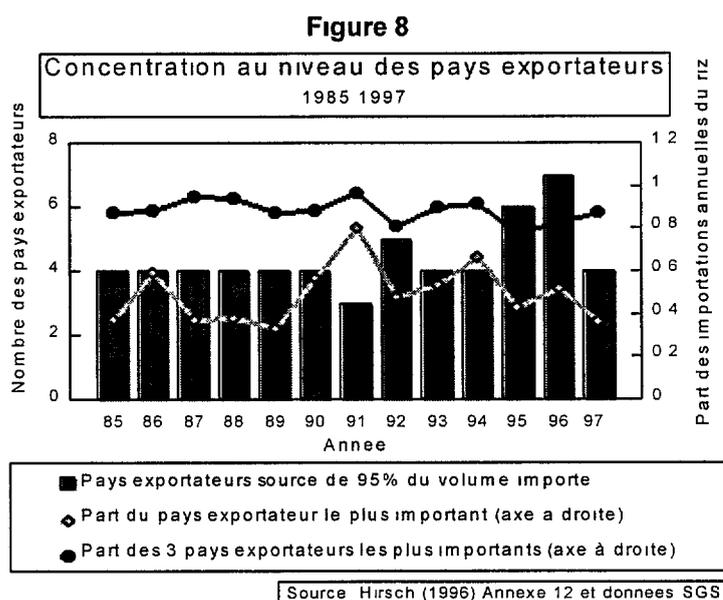
<sup>4</sup>Au Senegal, les resultats sont encourageants En Sierra Leone il y a seulement trois grands importateurs de riz qui importent quasiment la totalite du riz pour ce pays (Randolph, 1995)

Les deux autres indicateurs examinent la part du total des importations réalisée par les trois et les sept plus gros importateurs au cours de chaque période (les lignes de la figure 7 se lisent à partir de l'axe de droite) Les importateurs qui se trouvent dans les trois ou sept premiers ne sont pas forcément les mêmes pour les différentes périodes Si on ignore la période d'activité inhabituellement faible du premier trimestre de 1997, les indicateurs suggèrent que la concentration est suffisamment faible parmi les importateurs Le degré de concentration s'améliorait (baisserait) quelque peu en 1996 puis revenait au niveau précédents vers la fin de 1997

**(N°3) N'ayant pas la puissance de marche et les économies d'échelle de la CPSP, les commerçants privés ne deviendront-ils pas trop dépendants d'un nombre limité de fournisseurs?**

On ne possède pas de preuves que la libéralisation des importations du riz brise ait été associée avec une concentration croissante parmi les fournisseurs, soit pour les commerçants internationaux soit les pays exportateurs Plusieurs sociétés commerciales internationales en particulier Englewood, Continental, Norgaard et Connel, travaillent avec des importateurs au Sénégal et établissent souvent des relations préférentielles avec certains importateurs individuels Dans la première moitié de l'année 1996 au moment où les importateurs privés entraient dans le secteur des importations du riz récemment libéralisé, il y avait au moins une douzaine de négociants internationaux qui fournissaient du riz (ACG 1996) Parmi ceux-là le plus gros négociant représentait 29 pour cent du volume total importé durant cette période alors que les quatre plus gros négociants pris ensemble comptaient pour 63 pour cent du total (ibidem) Ces chiffres suggèrent que le secteur n'était pas trop concentré, avec un nombre suffisant de sociétés commerciales pour garantir la concurrence En 1997 on note une tendance à la concentration verticale alors qu'un certain nombre de sociétés de négoce internationales s'implantent comme importateurs à Dakar pour s'occuper de leurs propres importations

De même, il ne semble pas que les commerçants privés soient devenus trop dépendants d'une source unique d'approvisionnement Comme le montre la figure 8 divers indicateurs de concentration suggèrent que les commerçants privés se sont approvisionnés auprès d'autant de pays exportateurs ou même plus que ne l'avait fait la CPSP durant les années qui ont précédé les réformes, ceci malgré le sentiment que le riz indien a bon marché avait totalement dominé le marché du riz depuis la mi-1995 et en 1996 En 1996, le riz indien



**Tableau 1 Part des importations par pays exportateur, 1993-1997**

Pays Exportateur	Annee									
	1993		1994		1995		1996		1997*	
	Part	Rang	Part	Rang	Part	Rang	Part	Rang	Part	Rang
Thaïlande	53%	(1)	66%	(1)	43%	(1)	19%	(2)	27%	(2)
Inde	nc	nc	<1%	(6)	25%	(2)	52%	(1)	24%	(3)
Vietnam	16%	(2)	9%	(3)	1%	(8)	12%	(3)	37%	(1)
Pakistan	6%	(4)	nc	nc	8%	(5)	<1%	(9)	nc	nc
USA	20%	(3)	7%	(2)	9%	(4)	<1%	(9)	nc	nc
Uruguay	nc	nc	nc	nc	10%	(3)	6%	(4)	8%	(4)

\* importations jusqu'en octobre seulement

nc = pas de chiffre connu

Source 1993-1995 Hirsch (1997) 1996-1997 ACG/SGS

représentait tout juste un peu plus que la moitié des importations de riz de 1996, mais un cinquième des importations venaient encore de la Thaïlande. En 1997, le Vietnam devenait la source principale de riz, bien que l'Inde et la Thaïlande gardaient encore une large part du marché. Les importateurs privés ont certainement prouvé qu'ils sont capables de changer leurs sources d'approvisionnement à mesure que le marché mondial évolue.

Pour finir, l'enquête de l'ACG de 1996 sur les coûts supportés par les importateurs privés indique qu'il y a aussi suffisamment de concurrence parmi les fournisseurs de services dans le secteur. Les importateurs privés travaillent avec un certain nombre d'assureurs, d'agences maritimes, d'arrimeurs et de transporteurs au port de Dakar et on leur offre souvent des rabais (ACG, 1996).

### 5.1.2 La commercialisation du riz

La libéralisation des importations de riz et l'élimination de la CPSP a aussi affecté le sous-secteur de la distribution et de la commercialisation de cette denrée. Sous le régime de la CPSP, seuls les grossistes agréés pouvaient recevoir du riz importé pour le distribuer. La chaîne de distribution est devenue maintenant beaucoup plus fluide et les nombreuses distinctions entre les différents niveaux du marché sont devenues floues ou se sont confondues. Bien qu'une grande partie du riz passe encore par la chaîne grossiste — demi-grossiste — détaillant, il n'est pas rare de voir un détaillant s'approvisionner directement auprès d'un grossiste ou de voir certains détaillants acheter directement leur riz auprès des importateurs (ACG, 1997). On connaît au moins un importateur qui fait des transactions à tous les niveaux de la chaîne de commercialisation.

#### (N°4) Y a-t-il un nombre suffisant d'opérateurs à chaque niveau de la chaîne commerciale pour garantir une concurrence adéquate?

Un grand nombre de commerçants achètent et vendent du riz environ 400 à Dakar et plus de 500 de plus dans le reste du pays (voir le tableau ci-dessous). Bien que des preuves anecdotiques suggèrent que la libéralisation en 1995 des marges commerciales et des importations de riz a encouragé plus d'opérateurs à pénétrer sur le marché (Wilcock *et al* 1997) on a peu de preuves statistiques pour le confirmer. Les nombres d'opérateurs augmentaient déjà de façon significative depuis le début des années 1990, probablement en réponse à la participation accrue du secteur privé à la commercialisation du riz produit dans la vallée du Fleuve Sénégal (tableau 2). Une enquête menée en 1996 dans cette zone rapportait que 20 pour cent des marchands de riz étaient des nouveaux venus, ayant commencé le commerce du riz depuis le début des réformes en 1994 (Gueye 1997). Des enquêtes ponctuelles de marchés régionaux faites au début de l'année 1997 à travers le pays ont révélé un sain niveau de concurrence en particulier parmi les grossistes (Wilcock *et al* 1997).

**Tableau 2 Nombre de marchands de riz, 1992-1996<sup>a</sup>**

Année	A Dakar	Hors de Dakar
1992	279	185
1993	150	461
1994	200	566
1995	390	532
1996	383	548

<sup>a</sup> Pour 1992 le chiffre probablement se réfère aux commerçants qui s'occupent de toutes les céréales pour la période 1993-1996 les chiffres indiquent les marchands de riz seulement. Ceci comprend les marchands de riz ayant au moins 10 clients. Sources : enquêtes de marché de la CPSP, registres des commerçants du GdS CSA/SIM selon le rapport de l'USAID (1998).

## 5.2 Le comportement

Le comportement concerne la manière dont les affaires sont menées au sein du secteur, il s'agit d'examiner de près le comportement et les relations entre les opérateurs pour comparer avec ce à quoi on peut s'attendre dans un marché concurrentiel.

Parmi les caractéristiques clés d'un marché qui influencent ou reflètent le comportement notons (1) les conditions d'entrée et de sortie du marché, et (2) l'accès à l'information. Depuis que le marché du riz importé a été libéralisé en 1995 rien ne prouve l'existence de barrières artificielles ou de tactiques d'exclusion qui empêchent les opérateurs qui le désirent d'entrer ou de sortir du marché. Parmi les importateurs au sommet de la chaîne commerciale du riz, ou seule, l'échelle des transactions d'importation limite naturellement le nombre d'opérateurs potentiels. Il y a eu un degré relativement élevé de rotation dans le marché après l'influx initial d'opérateurs vers la fin 1995 et le début 1996 (figure 6). De même dans les réseaux de distribution, il n'y a

aucune preuve tangible de circonstances inhabituelles limitant les commerçants desirieux de joindre ou de quitter le commerce du riz

L'accès à l'information est plus difficile à évaluer parce qu'aucune enquête n'a été faite pour aborder spécifiquement cette question. La création du SIMRIZ, qui dès le début de son fonctionnement en juin 1997 a commencé à annoncer les prix des marchés internationaux et locaux chaque semaine dans les journaux et à la télévision, garantit que chacun puisse avoir un accès plus ou moins égal à l'information du marché relative aux tendances des prix. Il est trop tôt pour faire l'évaluation quantitative de l'influence de cet accès amélioré à cette information, mais une anecdote racontée par un fonctionnaire du SIMRIZ en dit long. Selon ce fonctionnaire, les négociants internationaux qui essaient de vendre du riz sur les "bateaux flottants" (voir la description dans la section suivante) se plaignent que la publication du SIMRIZ des prix du marché international n'est pas loyale. En venant négocier la livraison immédiate d'une cargaison de riz qui attend au large des côtes, l'importateur sénégalais n'accepte plus de payer un prix au-dessus du prix courant du marché international pour cette qualité particulière ou origine de riz, et montrera la copie des prix cités par le SIMRIZ au vendeur international pour appuyer sa demande. Les vendeurs internationaux s'en plaignent amèrement en disant que "chaque métier doit avoir ses secrets" et qu'avec la nouvelle transparence fournie par le SIMRIZ pour le marché, ils ne sont plus en mesure de gagner une marge raisonnable pour rémunérer leurs efforts.

#### **(N°5) La part des importations provenant des "bateaux flottants" augmentera**

Un type de comportement dont on attendait un changement avec la libéralisation a trait aux achats sur les *bateaux flottants*. Le terme *bateaux flottants* désigne des cargaisons de riz venant d'Asie et acheminées vers la côte ouest-africaine pour une vente directe, plutôt qu'une cargaison pré-négociée et destinée à un client spécifique. C'est devenu une pratique courante pour le riz brisé à 100 % puisque le Sénégal et la Mauritanie représentent le principal marché pour cette qualité de riz, et on pouvait s'attendre à ce que cette pratique devienne encore plus populaire après la libéralisation, pensant que les importateurs privés ne seraient pas capables de commander individuellement de grandes cargaisons venant d'Asie avec des délais de livraison de deux mois, mais préféreraient la souplesse de la négociation directe avec livraison immédiate, souvent en lots plus petits que la normale. Les transactions avec les bateaux flottants peuvent offrir des économies significatives puisque la position de négociation du vendeur est considérée comme affaiblie. Ce point de vue est confirmé par des rapports selon lesquels un certain nombre de commerçants internationaux qui ont amené des bateaux flottants à Dakar auraient perdu de l'argent et n'auraient pas refait l'expérience (ACG, communication personnelle).

À l'origine, l'intention était de suivre la part des importations provenant des bateaux flottants à la suite de la libéralisation en 1995 (Ouedraogo, 1995; Wilcock *et al.*, 1997), mais les données de l'administration des douanes et de SGS n'ont pas fourni les détails nécessaires à l'identification de ces transactions. Les cadres du SIMRIZ pensent néanmoins que cette pratique se développe et estiment que plus de la moitié du riz importé vers la fin de 1997 venait des bateaux flottants.

## **(N°6) Les politiques de protection tarifaire n'ont pas été efficaces et ont encouragé des pratiques de fraude douanière parmi les importateurs**

Afin de fournir à la production de riz local un certain degré de protection contre la concurrence directe des importations pendant que le secteur du riz s'ajustait à un marché libéralisé, une politique tarifaire spéciale était envisagée pour accompagner les réformes. Une loi votée en août 1995 définissait un tarif de droits d'importation sur le riz brisé à 100 % composé de deux parties : (1) un droit *ad valorem* de 15,2 %<sup>1</sup> plus (2) un prélèvement variable qui serait appliquée et passerait de zéro à 30 pour cent si les prix CAF Dakar tombaient en dessous de 153 FCFA par kg (Ouedraogo et Gueye, 1996). Le prélèvement variable, considérée comme une mesure temporaire qui ne serait maintenue que pendant trois ans, n'était pas appliquée jusqu'au moment où une seconde loi votée le 31 décembre 1996 exigeait son application. Selon les données douanières disponibles jusqu'au mois de mai 1997, l'administration des douanes ne semble pas avoir appliqué le prélèvement variable pendant les cinq premiers mois qui ont suivi l'adoption de la deuxième loi, même si un certain nombre de transactions d'importations a été fait en dessous du seuil de 153 FCFA/kg. Parmi les transactions d'importation de riz brisé à 100 % pendant cette période de cinq mois, très peu d'entre elles n'ont rapporté avoir eu à payer des taxes d'importation au-dessus du taux de base de 15,7 pour cent et dans tous ces cas, le taux avait sauté à 35,7 pour cent, ce qui suggère que ce riz avait été classé par erreur comme riz de qualité de luxe qui est soumis à un tarif différent. On dit aussi que les importateurs ont commencé à gonfler systématiquement leurs factures (surfacturer) pour éviter de tomber en dessous du seuil de 153 FCFA/kg, pratique qui semble tolérée par le SGS, le service de vérification des douanes engagé par le Gouvernement du Sénégal.

Ouedraogo et Gueye (1997) décrivent en détail comment le prélèvement variable encourage la fraude (tableau 3). En prenant comme exemple un importateur qui achète du riz à 145 FCFA/kg, puis s'arrange pour présenter à l'administration des douanes une facture avec le prix seuil de 153 FCFA/kg afin d'éviter le prélèvement variable, les auteurs montrent que la fraude ferait gagner à l'importateur 8 FCFA/kg, soit un gain de la fraude de 5 pour cent sur la valeur originale de la cargaison<sup>1</sup>. Pour une cargaison de 10 000 tonnes, ce gain peut atteindre la somme rondelette de 78 millions de FCFA (130 000 dollars).

---

<sup>1</sup>Le tarif de base comprend un droit de douane de 10%, un timbre douanier de 5% et une taxe COSEC de 0,2%. Une taxe additionnelle de 0,5% de la communauté de l'UEMOA était ajoutée en juillet 1996 portant le taux de base total à 15,7%.

**Tableau 3 Exemple de gain produit par la fraude**

Description	Element	Valeurs declarees (1)	Valeurs reelles (2)
Prix du riz importe CAF Dakar	A	153 0 Fcfa	<b>145,0 Fcfa</b>
Taxe douaniere de base (A*15 7%)	B	24 5 Fcfa	23 2 Fcfa
Prelevement variable (%)	C	0 0%	6 3%
Prelevement variable (A*C)	D	0 Fcfa	9 1 Fcfa
Lettre de credit (A*1%)	E	1 5 Fcfa	1 5 Fcfa
Frais et droits d importation (B+D+E)	F	<b>26 0 Fcfa</b>	33 8 Fcfa
Coût total (A+F)	G	179 0 Fcfa	178 8 Fcfa
Coût total en surfacturant (A2+F1)	H		171 0 Fcfa
Gain produit par la fraude (G2-H)	I		7 8 Fcfa

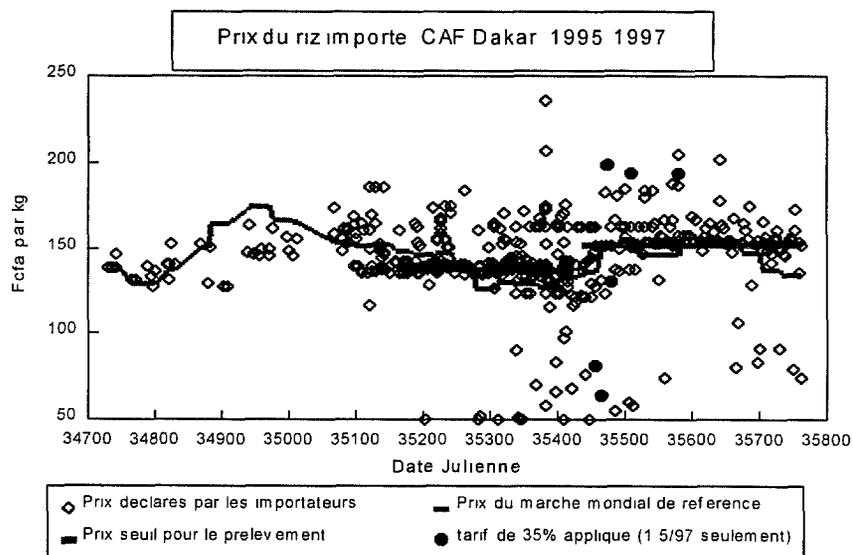
Source Ouedraogo et Gueye (1997)

Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les importateurs ont effectivement surfacturé

Les données de l'administration des douanes suggèrent que la pratique est très répandue, bien qu'elle n'ait probablement eu qu'un effet minime en termes de revenus douaniers perdus à cause des prix élevés sur le marché mondial pendant la plus grande partie de l'année 1997. Les données présentées dans la figure 9 représentent la distribution échelonnée dans le temps des prix déclarés CAF.

Dakar. La ligne à 153 FCFA représente le seuil en dessous duquel les importateurs doivent payer le prélevement variable. La seconde ligne variable représente le prix de référence mondial estimé (Thai super A1) pour le riz brisé à 100 % et ajusté CAF Dakar. Notons qu'au cours de l'année 1996, les données sont réparties au-dessus et en dessous de la ligne seuil. Entre les mois de février et de juin, les données se regroupent uniformément en dessous du prix de référence.

**Figure 9**



mondial reflétant probablement le passage au prix inférieurs au marché offert par les exportateurs indiens. Après janvier 1997, lorsque la loi sur le prélèvement variable était votée, les données se regroupent clairement juste au-dessus du seuil des 153 FCFA en étant en dessous beaucoup moins souvent qu'avant. Notons cependant que pour la plus grande partie de cette période, le prix mondial restait assez proche du même niveau. Compte tenu du retour aux sources d'approvisionnement thaïlandaises et vietnamiennes pendant la même période, on peut raisonnablement supposer que si les importateurs surfacturaient, la différence des prix était généralement faible. Avec la chute des prix mondiaux vers la fin de l'année, l'écart s'est probablement élargi et méritera d'être suivi.

#### **(N°7) Le niveau élevé des prix au détail à Dakar suggère la possibilité d'une connivence entre les commerçants à Dakar**

Malgré le grand nombre de commerçants, certains ont exprimé la crainte que le prix du riz à Dakar pourrait être contrôlé par des groupes ethnico-religieux, les Baols et l'UNACOIS étant généralement cités dans ce contexte (Wilcock, 1997a). Les partisans soulignent les différences de prix entre le riz à Dakar et les marchés régionaux qui est l'inverse de ce qu'on pourrait attendre. Alors qu'on s'attendait normalement à ce que les prix du riz soient plus bas à Dakar, point d'entrée du riz importé dans le pays, depuis que les contrôles sur les marges commerciales ont été levés en mars 1995 (voir plus loin), les prix du riz importé sont régulièrement plus élevés à Dakar que dans d'autres parties du pays. Mais vu le grand nombre de marchands de riz à Dakar ainsi que la surabondance de l'approvisionnement depuis la mi-1996, il est difficile d'imaginer qu'une connivence aurait pu être planifiée et effectivement appliquée. Une explication plus raisonnable est celle offerte par les cadres du SIMRIZ qui, en se basant sur des enquêtes de reconnaissance rapide sur les marchés régionaux, décrivent le marché du riz comme étant segmenté en un marché de qualité plus élevée et de stocks plus nouveaux à Dakar par opposition au marché hors Dakar qui peut absorber un riz de moindre qualité et des stocks plus anciens. Selon cette version, les commerçants consacrent les stocks de meilleure qualité dans chaque catégorie de prix au marché plus exigeant de Dakar et sont prêts à brader leurs stocks plus anciens ou de plus basse qualité sur les marchés régionaux moins exigeants et à des prix réduits. Une seconde explication donnée par Ouedraogo et Gueye (1997) attribue la différence inverse des prix aux structures de coûts différentes à Dakar par rapport aux commerçants régionaux qui viennent prendre livraison de leurs stocks au port. Ceci est expliqué dans la suite avec plus de détail. Aucune conclusion finale ne peut être tirée à ce point, mais il faudra certainement plus de preuves avant d'accepter l'hypothèse de la connivence. Toute la question mérite une étude plus approfondie.

#### **(N°8) La libéralisation encouragera un marché segmenté par qualité de produit**

Avant les réformes, l'existence de prix fixes décourageait la différenciation du riz brisé à 100 % par catégories de qualité. Depuis la levée des contrôles et la libéralisation des importations en 1995, toute une gamme de qualités ont apparu sur le marché avec différents prix. Ce fait est considéré comme un des grands bénéfices de la réforme pour les consommateurs qui peuvent maintenant exprimer leurs préférences par le prix qu'ils acceptent de payer. Cela prouve aussi que les commerçants pratiquent effectivement des différences de prix selon la qualité plutôt que d'appliquer des marges commerciales variables avec un prix commun. La preuve que les

commerçants répondent aux desirs des consommateurs est le passage croissant des importations du riz brisé aromatisé à des riz brisés non aromatisés à plus bas prix (SIMRIZ)

D'une façon générale, on ne discerne pas de symptôme particulier qui indique un comportement de non compétition. Les opérateurs ont prouvé qu'ils étaient capables de maintenir un volume de stocks considérable dans les circuits commerciaux et on ne possède aucune preuve de comportement de spéculation ou de retenue de stocks pour créer une pénurie artificielle. On n'a pas non plus enregistré d'abus systématiques de poids ou de normes.

Il y a eu un écoulement adéquat de stocks le long de la chaîne commerciale et un flux d'information vers le haut et vers le bas, ce qui suggère l'existence d'une coordination verticale suffisante dans le système de la commercialisation. Cette coordination a même été améliorée par des essais d'intégration verticale, avec des sociétés commerciales internationales qui établissent des services d'importation et des importateurs qui vendent jusqu'au niveau du détail.

### **5.3 La performance**

Pour évaluer l'effet des réformes du marché du riz en termes de performance, il faut examiner deux questions principales. La première, le secteur privé a-t-il été capable de garantir un flux de livraisons suffisant sur le marché dans le temps et l'espace? Cette question a été examinée dans les sections précédentes et la conclusion a été que le secteur privé fournit de quoi satisfaire tous les besoins des consommateurs. La seconde question est de savoir si le secteur privé a réalisé les gains d'efficacité attendus dans la livraison du riz aux consommateurs.

#### **5.3.1 Les marges brutes**

##### **(N°9) La marge brute entre les prix du marché mondial et les prix à la consommation ira en s'améliorant (diminuera)**

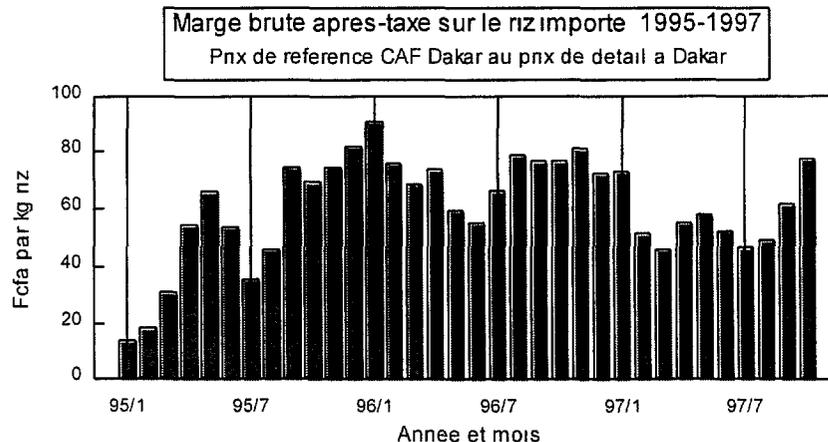
En abordant cette question, nous commençons tout d'abord par examiner l'indicateur le plus général de l'efficacité commerciale globale : la marge brute globale sur les fournitures de riz brisé à 100 %. La marge brute globale comprend deux composantes : (1) l'aptitude à obtenir le meilleur prix pour les fournitures sur le marché mondial, et (2) la marge brute réalisée entre le port (prix CAF Dakar) et le consommateur (prix de détail). Pour capturer les deux composantes, on calcule la marge brute entre le prix de référence du marché mondial avec les taxes d'importation ajoutées et le prix moyen de détail à Dakar (données CSA).

Les résultats sont présentés dans la figure 10. Les marges pour 1995 sont difficiles à interpréter. Le prix de détail était encore fixé à un niveau artificiellement bas jusqu'en mars 1995 et par conséquent subventionnait la marge brute, qui n'était que de 20 FCFA/kg au premier trimestre de 1995. Par la suite, le prix de vente de la CPSP continuait à être contrôlé jusqu'à l'année suivante lorsqu'elle était liquidée. Cependant, on ignore comment cela aurait pu influencer la marge brute.

A mesure que les operateurs prives commençaient a importer, en 1996, la marge brute augmentait jusqu'a 60 a 80 FCFA/kg, avec une moyenne de 73 FCFA/kg soit 31 pour cent du prix final au detail En 1997 la marge brute tombait pendant les trois premiers trimestres et pour les 11 premiers mois elle etait en moyenne de 57 FCFA/kg,

ce qui reduisait a 25 pour cent sa part dans le prix final Ces tendances suggerent que les marges commerciales se sont effectivement ameliores dans la seconde annee qui a suivi la liberalisation du marche a mesure que les operateurs prives reprenaient les fonctions d importation et acqueraient de l experience Cependant, au dernier trimestre de 1997 la tendance semblait se renverser avec les marges brutes qui revenaient aux niveaux de 1996 et elles devront alors être suivies

**Figure 10**



**(N° 10) Les operateurs prives seront-ils capables de trouver du riz a bon prix sur le marche mondial?**

En se concentrant sur la premiere composante de la marge brute globale citee ci-dessus il convient de comparer les prix payes par les importateurs sur le marche mondial avec les tendances generales du marche Les resultats de cette comparaison se trouvent dans la figure 11 Dans la seconde moitie de l'annee 1995, lorsque la CPSP s'occupait des importations le prix declare par la CPSP etait regulierement bien inferieur au prix de reference correspondant (riz brise a 100% de Thaïlande super A1, CAF Europe) Ceci ne s'explique que partiellement par le passage au riz indien a bas prix, qui comptait pour la majorite des importations aux mois d août et de septembre 1995 Sous le contrôle du secteur prive, les prix declares par les importateurs suivaient de pres les references internationales pendant la premiere moitie de 1996, periode a laquelle l essentiel du riz importe venait de l'Inde Depuis lors, le prix d importation declare a generalement ete de 5 a 20 FCFA superieur au prix de reference international Ceci peut refleter en partie la pratique de la surfacturation avec des prix declares superieurs aux prix reellement payes par les importateurs Cependant, il convient de noter que la difference negative des prix a commence vers la mi-1996 bien avant l annonce de l application du prelevement variable en janvier 1997 Si la surfacturation n explique pas toutes les differences de prix negatives qui se trouvent dans la figure 11B, ceci pourrait indiquer que les importateurs prives n'avaient pas pu obtenir les prix les plus avantageux lorsqu'ils s'approvisionnaient sur le marche mondial C est la un resultat inattendu, en particulier si on considere la grande part des transactions faites avec les bateaux flottants Une des explications serait que les importateurs ne sont pas forcement interesses a importer le riz a plus bas prix mais plutôt toute une gamme de qualites a differents prix pour satisfaire tout l éventail des consommateurs, ce qui pousse la moyenne des prix d importation vers le haut

Figure 11A Prix CAF Dakar 1995-1997

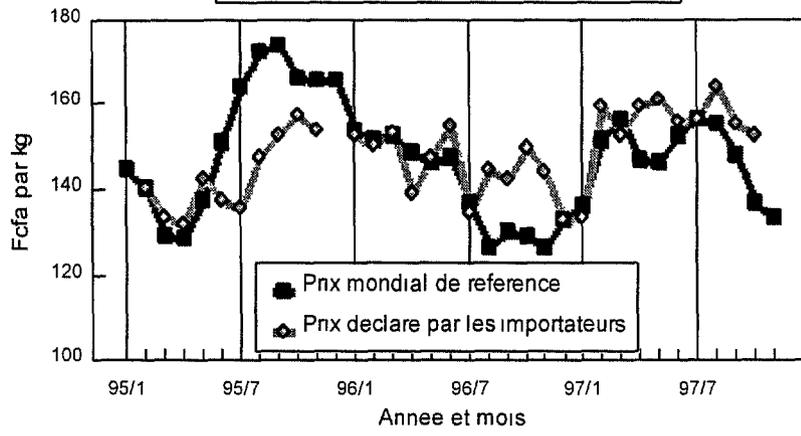
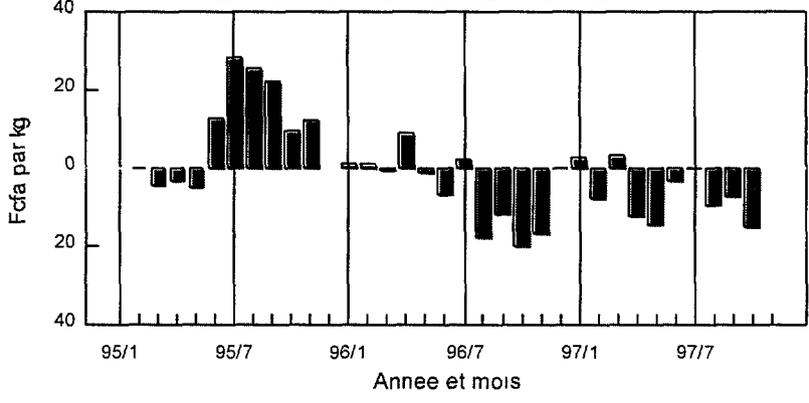


Figure 11B Ecart entre les prix  
Prix mondial de référence moins prix declare



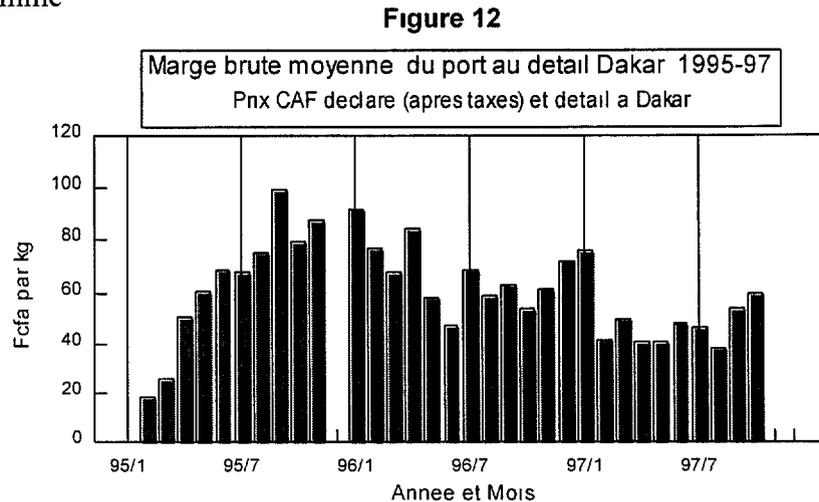
**(N°11) La marge brute entre le port et la vente au détail ira en s'améliorant (baissera)**

La seconde composante de la marge brute globale pour le riz brisé a 100 pour cent englobe les diverses marges commerciales des importateurs, grossistes demi-grossistes et détaillants. Dans ce cas la marge brute globale est calculée comme étant la différence entre la valeur CAF déclarée par l'importateur et le prix de détail à Dakar, moins toutes les taxes d'importation. Les résultats qui sont semblables à ceux de la marge brute globale basée sur le prix de référence du marché mondial (figure 10), se trouvent à la figure 12. Ici encore, les marges brutes de 1995 sont celles du système de la CPSP, et sous-estiment vraisemblablement les marges véritables à cause des subventions octroyées par le moyen des prix administrés.

Au cours des deux années qui ont suivi la libéralisation des importations, la marge brute a diminué d'un quart, passant d'une moyenne de 67 FCFA/kg (ou 18 pour cent du prix final au détail) en 1996, à une moyenne de 50 FCFA/kg (22 pour cent du prix de détail) en 1997 (jusqu'en octobre seulement)<sup>6</sup>.

**(N°12) La libéralisation du marché a abouti à une "véritable explosion des marges [d'importation et de commercialisation du riz]" comme l'affirme le rapport Hirsch de 1996**

Dans son rapport de 1996, qui a beaucoup influencé certaines politiques, Hirsch a utilisé un graphique semblable à la figure 1 (présenté de façon plus claire dans la figure 10) pour affirmer que la libéralisation avait provoqué "l'explosion" des marges commerciales, amenant le gouvernement à tenter pendant une courte période de reprendre le contrôle de ces marges. Wilcock (1997a) explique les erreurs analytiques commises par Hirsch, et dont la plus importante était le fait d'avoir ignoré les grandes marges masquées par le système subventionné de la CPSP en 1994 et 1995. Comme on l'a vu au paragraphe précédent, les données les plus récentes indiquent qu'au contraire les marges ont subi une "implosion" après que la CPSP se soit retirée du secteur.



<sup>6</sup>Même si la pratique de la surfacturation avait été très répandue en 1997, l'amélioration apparente de la marge brute visible dans la figure 12 resterait intacte parce que la marge supplémentaire non déclarée gagnée par les importateurs avec la surfacturation serait convertie en taxe sur les factures corrigées et le prix CAF après taxes serait essentiellement le même (voir tableau 3).

**(N°13) Les marges commerciales sont elevees de façon excessive a chaque stade de la chaîne commerciale**

L'observation faite par Hirsch dans son rapport de 1996 sur "l'explosion des marges" renforçait l'opinion de certains décideurs selon laquelle les commerçants imposaient des marges excessives. Dans l'examen de cette question, on a décomposé la marge brute par niveau de commercialisation. Malheureusement, les données nécessaires n'ont pas été recueillies de façon régulière depuis la libéralisation des marchés en 1995 et il n'est donc pas possible d'identifier les tendances sur toute la période qui a suivi. Quoiqu'il en soit, les données disponibles fournissent une estimation de l'ampleur relative des marges à chaque niveau vers la fin de 1997. Les principales sources de données sont le suivi hebdomadaire des prix du marché fait par le SIMRIZ et une enquête ponctuelle menée par ACG Afrique. Les données du SIMRIZ n'ont qu'une utilité limitée parce que (1) la collecte des données n'a débuté qu'en juin 1997, (2) les observations des prix à l'état brut ne sont pas disponibles et les données donnent d'habitude des fourchettes plutôt que des moyennes pondérées du marché, (3) aucune donnée de volume n'est disponible pour pouvoir pondérer les prix des différentes catégories de riz et (4) pendant les sept premiers mois de la collecte des données (juin-décembre 1997) aucune distinction n'a été faite entre les prix des importateurs et des grossistes. L'enquête ACG était aussi incapable de recueillir des données de prix auprès des importateurs et l'information sur les marges des importateurs est particulièrement faible.

Les résultats sont résumés dans le tableau 4. Les estimations doivent être interprétées avec précaution parce que les données qui sont à la base n'ont pas permis de voir dans quelle mesure elles étaient statistiquement fiables. En particulier, la marge de l'importation repose sur

**Tableau 4 Marges commerciales pour le riz brisé à 100%, par niveau de commercialisation (en pour cent du prix final au détail)**

Niveau de la commercialisation	Base sur les données SIMRIZ				Enquête du marché par ACG <sup>e</sup> Dec 1997?
	Ouedraogo <sup>a</sup>	Randolph <sup>b</sup>	ACG <sup>c</sup>	Randolph <sup>d</sup>	
	Juin-Juil 1997	Juin-Dec 1997	Juil-Dec 1997	Jan 1998	
Importateur	nc	nc	nc	3-17%	nc
Grossiste	} 2 2 - 4 3%	nc	0 - 2%	2-6%	2 - 5%
Demi-grossiste		nc	4 - 9%	2-8%	3 - 8%
Détaillant	3 5 - 6 2%	4 6%	6 - 10%	4-6%	6 - 10%
Total				22-31%	

<sup>a</sup>Utilise les observations de prix hebdomadaires sur un nombre non spécifié de marchés à Dakar

<sup>b</sup>Utilise les fourchettes hebdomadaires globales nationales des prix du marché

<sup>c</sup>Utilise les fourchettes hebdomadaires nationales des prix du marché par catégories de riz (origine aromatisé/non aromatisé)

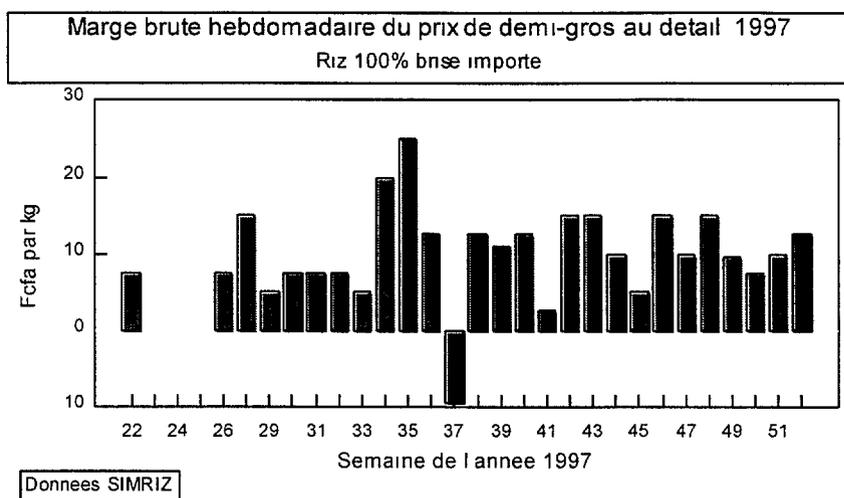
<sup>d</sup>Utilise les observations originales hebdomadaires des prix sur cinq marchés principaux de Dakar

<sup>e</sup>Base sur un échantillon de 36 grossistes, 100 demi-grossistes et 64 détaillants

tres peu d observations et reste problematique Compte tenu de ces limitations les resultats suggerent que les operateurs de la chaîne commerciale gagnent en moyenne une marge raisonnable de 4 a 7 pour cent sur le prix de detail final, les grossistes gagnant generalement un peu moins et les detaillants un peu plus Par contre les marges d importation semblent être particulierement variables et relativement elevees refletant en partie la petite dimension de l echantillon

La figure 13 represente l'evolution des marges moyennes hebdomadaires des detaillants sur le riz brise a 100 % pour la seconde moitie de 1997, calculees a partir des donnees globales au niveau national du SIMRIZ La marge des detaillants est en moyenne de 10 FCFA/kg soit 5% du prix final Cette composante de la marge commerciale n'indique aucune tendance claire pendant cette periode de six mois (Tardif-Douglin 1998)

Figure 13



Lorsqu'au debut 1997 le gouvernement tentait un retour au contröle des marges commerciales, il fixait un plafond pour chaque niveau de la chaîne commerciale

Tableau 5 Plafonds officiels des marges commerciales, mars-avril 1997

Niveau de la chaîne	FCFA/kg	Pourcentage du prix au detail <sup>a</sup>
Gros	15	6.8%
Demi-gros	10	4.5%
Detail	15	6.8%

<sup>a</sup> Base sur un prix de detail de 220 FCFA/kg

La comparaison avec le tableau 4 suggere que les marges non contrölees se trouvent en general entre ces limites, ce qui remet en question le besoin de cette intervention

### 5 3 2 Les marges nettes

Une autre approche pour évaluer dans quelle mesure les marges commerciales sont raisonnables consiste à examiner les coûts encourus par les opérateurs à chaque niveau et la marge nette qu'ils gagnent de cette activité. Deux enquêtes menées par ACG Afrique (1996 et 1998) et des données supplémentaires recueillies par Ouedraogo et Gueye s'efforcent de fournir cette information. Les résultats sont brièvement récapitulés dans ce qui suit.

**Les frais de l'importateur** les importateurs ont adopté plusieurs façons de procéder pour importer le riz qui influencent les coûts et dépendent principalement du fait que les fournitures sont (1) commandées d'un pays exportateur ou achetées sur un bateau flottant et (2) transférées hors du port dans l'entrepôt de l'importateur ou entreposées dans le port et transférées hors du port par les acheteurs en gros individuels à mesure qu'il est vendu. Dans le premier cas, acheter sur un bateau flottant peut permettre de réduire les frais financiers en permettant d'éviter l'établissement d'une lettre de crédit et en minimisant l'assurance requise et de plus le vendeur international pourrait accepter de couvrir certaines charges comme faisant partie de l'accord de déchargement de cette cargaison (ACG, 1998). ACG (1998) estime que les charges financières se situent entre 2,2 et 2,5 FCFA/kg et représentent approximativement un cinquième du coût total de l'importation du riz brisé à 100 % estimé à 11,3 FCFA/kg. Dans le second cas, entreposer la cargaison au port comporte des pénalités substantielles de stockage mais qui servent l'importateur s'il a des difficultés de flux de trésorerie (Ouedraogo et Gueye 1997). Ouedraogo et Gueye, (1997) estiment que les frais d'importation varient de 10,0 à 19,0 FCFA/kg de riz livré à Dakar selon la stratégie d'entreposage adoptée, alors que l'ACG (1998) estime que l'écart se trouve entre 11,2 et 15,9 FCFA/kg. Compte tenu de ces différents scénarios, les frais d'importation peuvent varier de 8 à 19 FCFA/kg ce qui est conforme aux écarts de marge brute cités dans le tableau 4. Ces estimations suggèrent qu'on a beaucoup gagné en efficacité si on compare avec le système d'avant la libéralisation basé sur la CPSP, dans lequel la marge d'importation était comprise entre 28 et 31 FCFA/kg pour les années 1994-1995 (voir plus loin).

**Les frais du grossiste** L'ACG estime que les frais des grossistes sont de 3,9 FCFA/kg et par mois, et que la rotation du stock dure environ un mois.<sup>7</sup> Ces frais couvrent principalement la location de l'entrepôt (1,6 FCFA/kg-mois) et le transport (1,4 FCFA/kg) et n'inclut pas le coût d'opportunité du capital financier engagé dans le maintien du stock du grossiste.<sup>1</sup> La marge nette du grossiste va de 0,3 à 5,6 FCFA/kg pour les catégories les plus populaires de riz brisé à 100 %, représentant de 2 à 3 pour cent du prix final au détail.

**Les frais du demi-grossiste** on estime que les frais des demi-grossistes sont de 5,2 FCFA/kg-mois et comme les grossistes, la durée de rotation du stock est d'environ un mois (ACG 1998). Les frais principaux sont la location de l'entrepôt (2,6 FCFA/kg-mois) et le transport (1,7 FCFA/kg) sans toujours inclure le coût d'opportunité du capital. La marge nette du

---

<sup>7</sup>Ceci représenterait 1,5 FCFA/kg-mois pour du riz acheté à 200 FCFA/kg avec un taux d'intérêt annuel de 9 pour cent.

demi-grossiste se place donc dans la fourchette de 1 a 11 FCFA/kg soit jusqu a 5 pour cent du prix final au detail

**Les frais du détaillant** les frais des détaillants sont tres difficiles a etablir parce que le riz n'est qu'un des nombreux produits qu'ils traitent. Une enquête de reconnaissance rapide faite par ACG revele que le détaillant moyen maintient environ 300 kg de riz avec une rotation d'une semaine. L'ACG n'attribue au détaillant qu'un coût de transport representatif (de 100 FCFA/sac, soit 2 FCFA par kg) et n'inclut aucun coût d'opportunité, travail, location, etc. Ces difficultés d'attribution des coûts aboutissent a une sous-estimation des frais et par suite a des estimations gonflées des marges nettes de 11 a 16 FCFA/kg de riz brisé a 100 % vendu.

D'une façon generale, les marges commerciales semblent raisonnablement bien justifiées par les coûts des services commerciaux plus une remuneration raisonnable du commerçant pour le coût d'opportunité de son capital et le risque encouru. A mesure qu'il y aura plus d'essais d'integration verticale a travers les différents niveaux du marche, les marges seront probablement comprimées parce que dans ces systemes de commercialisation il y a moins d'intermediaires a remunerer.

### 5.3.3 L'integration du marche

#### **(N°14) Si la concurrence est suffisante et si on peut acceder a l'information du marche, une correlation elevee doit exister entre les prix sur les marches des differentes regions**

Avant les reformes, les prix sur les marches regionaux et les differences de prix entre les marches etaient fixes sur de longues periodes. Avec la liberalisation des marges commerciales, les prix regionaux commençaient a être determinés independamment comme fonction des conditions locales de l'offre et de la demande. Comme presque toutes les quantités vendues etaient importées par Dakar, on pourrait s'attendre a ce qu'il y ait un degre de correlation relativement eleve entre les marches. Si les prix augmentaient dans une region, on devait pouvoir s'attendre a ce que les commerçants augmentent les quantités livrées, ce qui amenerait le prix a baisser a des niveaux plus conformes aux autres marches.

Afin d'examiner dans quelle mesure les marches sont integres dans le cadre de la liberalisation, des coefficients de correlation ont été estimés pour chaque paire de marches pour lesquels on pouvait se procurer les series de prix du CSA pour le riz brisé a 100 % importé. Comme on dispose de données mensuelles a partir de 1991, on peut estimer les coefficients pour avant et apres la liberalisation des marges commerciales (mars 1995). Les resultats sont présentés dans le tableau 6.

Les resultats confirment la correlation tres elevee qui existait entre les marches avant les reformes. Ils fournissent aussi la preuve que depuis la liberation, les marches ont continue a être hautement integres.

**Tableau 6 Coefficients de corrélation de Pearson entre les prix du riz brisé importé entre janvier 1991 et février 1995 (triangle supérieur droit) et entre avril 1995 et novembre 1997 (triangle inférieur gauche)**

Ville	Dakar	Thies	Louga	SLouis	Diourb	Kaolck	Ziguin	Kolda	Tamb
Dakar	xxx	1 00	1 00	0 98	0 90	0 99	0 91	1 00	0 99
Thies	0 75	xxx	1 00	0 98	0 91	0 99	0 92	1 00	0 99
Louga	0 74	0 94	xxx	0 98	0 91	0 99	0 92	1 00	0 99
SLouis	0 77	0 88	0 91	xxx	0 90	0 98	0 90	0 98	0 98
Diourb	0 37	0 65	0 59	0 64	xxx	0 91	0 99	0 91	0 91
Kaolck	0 67	0 95	0 94	0 88	0 69	xxx	0 92	0 99	0 98
Ziguin	0 35	0 61	0 57	0 53	0 82	0 71	xxx	0 92	0 92
Kolda	0 65	0 83	0 80	0 75	0 67	0 84	0 73	xxx	0 99
Tamba	0 56	0 73	0 77	0 72	0 25	0 71	0 33	0 66	xxx

Source CSA

**(N°15) Les différences de prix entre Dakar et les marchés régionaux doivent refléter le coût du transport**

Comme les marchés régionaux reçoivent leur riz importé de Dakar on pourrait s'attendre à ce que dans des conditions normales de compétition, les prix du riz importé sur les marchés régionaux soient semblables à ceux de Dakar plus le coût du transport. En utilisant à nouveau les données de prix du CSA pour le riz brisé à 100 %, on a calculé les différences de prix entre Dakar et chaque marché régional majeur (figure 14). Avec quelques exceptions, les prix sur les marchés régionaux ont été régulièrement inférieurs à ceux de Dakar depuis mars 1995, date à laquelle les marges commerciales ont été libéralisées. Notons que cette tendance a commencé bien avant la libéralisation des importations vers la fin de 1995, et est donc liée à la libéralisation de la commercialisation du marché local plutôt qu'à la libéralisation des importations.

Comme on l'a noté dans une section antérieure, la différence de prix négative a fait soupçonner les commerçants à Dakar d'être de connivence pour maintenir les prix à un niveau artificiellement élevé. Mais à nouveau l'explication la plus plausible est que les commerçants répondent à un marché segmenté dans lequel les consommateurs en dehors de Dakar acceptent ou ne peuvent se permettre que des riz de qualités inférieures à celles de Dakar. Ouedraogo et Gueye (1997) montrent aussi que les grossistes pourraient acheter leurs stocks au port pour les transporter directement vers les marchés régionaux à un prix plus bas que les grossistes achetant des stocks aux importateurs qui ont dû payer des pénalités d'entreposage au port et des frais de transbordement. Les économies sont modestes, de l'ordre de 5 FCFA/kg, ce qui n'explique que partiellement des différences de prix qui vont jusqu'à 50 FCFA/kg.

Figure 14A

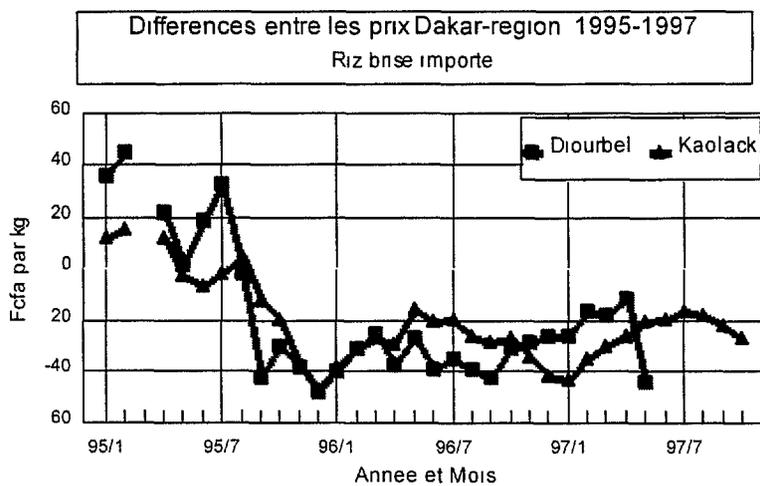


Figure 14B

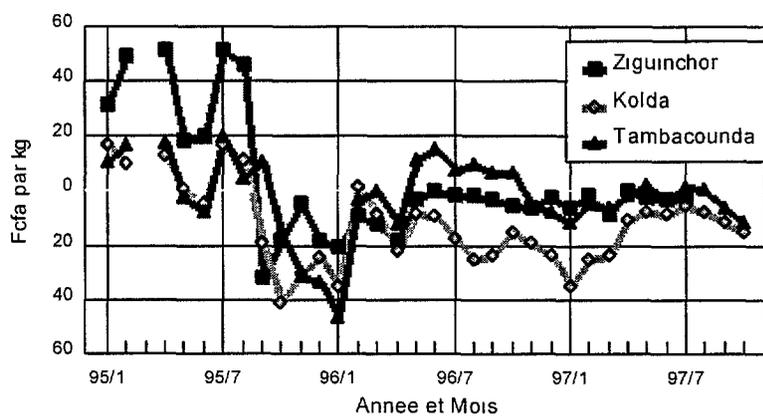
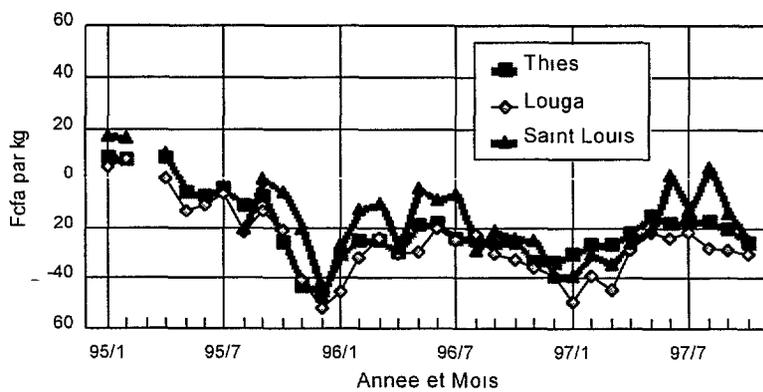


Figure 14C

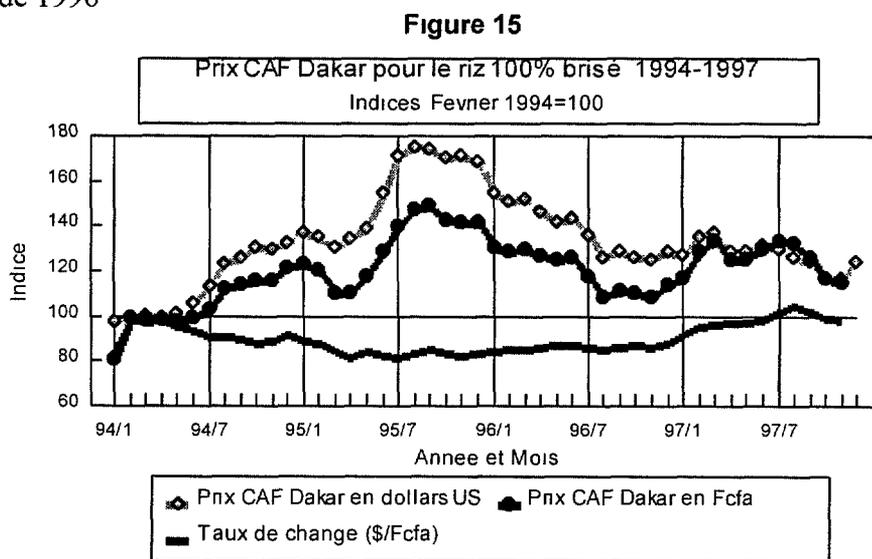


Source: Données CSA, calculé comme prix du marché régional moins prix de Dakar

**(N°16) La chute des prix mondiaux du riz ne s'est pas reflétée dans des prix plus bas à la consommation, ce qui prouve que les commerçants sont de connivence pour maintenir les prix à la consommation à un niveau élevé**

Certains observateurs avaient noté que les prix à la consommation ne reflétaient pas de façon adéquate les variations des prix du riz sur le marché mondial qui étaient en baisse après avoir atteint un maximum vers la mi-1995. En fait, en se référant à la figure 1, les prix à la consommation à Dakar étaient restés remarquablement stables après que le marché s'était remis des chocs associés au passage d'un système basé sur la CPSP à un marché libéralisé au début de l'année 1996. Cette stabilité indique-t-elle que le marché a manqué à répondre aux changements sur le marché mondial? Probablement pas. Plusieurs facteurs peuvent justifier la stabilité apparente des prix.

- **Les fluctuations des taux de change** ont considérablement atténué le transfert de la variabilité des prix du marché mondial. La figure 15 représente les indices des prix de référence du riz brisé à 100 % en dollars EU et en francs CFA. À mesure que le prix mondial augmentait jusqu'à 70 pour cent, depuis le début 1994 jusqu'à la mi-1995, le dollar s'affaiblissait et l'augmentation globale en francs CFA était inférieure à 50 pour cent. Par la suite, le prix mondial commençait à chuter et au même moment le marché commençait à être libéralisé. Mais à mesure que les prix mondiaux baissaient, le dollar se renforçait. Par conséquent, alors que les prix en dollars continuaient à baisser en termes de francs CFA, ils tombaient quelque peu vers la fin de 1996 pour retrouver en 1997 les niveaux du début de 1996 et se tenir jusqu'à la fin de 1997. Par conséquent, la seule variation réelle du point de vue du Sénégal, s'est produite avec la chute des prix de juin à août 1996, l'augmentation de novembre 1996 à février 1997 et la baisse qui a commencé en septembre 1997.



- La période de la première chute des prix mondiaux de juin à août 1996 marquait **la fin des grandes importations en provenance de l'Inde** à des prix en dessous du marché et le retour au riz de la Thaïlande et du Vietnam. Comme on le voit dans les figures 9 et 11, les importateurs continuaient à importer à un niveau de prix à peu près identique (le

groupe des transactions autour de 140 FCFA/kg) comme c'était le cas dans la première moitié de l'année 1996 même si le prix de référence mondial était en baisse. Les commerçants locaux n'auraient donc vu aucun changement dans les prix qu'ils devaient payer pour s'approvisionner auprès des importateurs. Le fait que les baisses de prix du marché mondial n'aient pas été transmises aux marchés locaux est le fait des importateurs et non des commerçants locaux. Le fait que les importateurs n'aient pas réagi à la baisse des niveaux des prix mondiaux peut refléter un manque d'accès à l'information du marché, situation qui a été corrigée avec le début des opérations du SIMRIZ à la mi-1997.

- Les transactions d'importation reflètent en effet la montée des prix qui a suivi le mois de novembre 1996 jusqu'au mois de mars 1997, probablement stimulée par l'annonce de l'application du prélèvement variable en décembre 1996 (voir à nouveau des figures 9 et 11). Cependant, il n'y avait aucune augmentation correspondante des prix de détail à la consommation (figure 1). Ceci reflète sans aucun doute **la surabondance des stocks importés** qui avait été créée à ce moment par les importations extravagantes du secteur privé à la suite de la libéralisation.
- Il reste encore à voir si les prix de détail répondront à la tendance à la baisse des prix du marché mondial qui a débuté en septembre 1997. Selon les données du SIMRIZ, il semble que les prix du riz brisé à 100 % (non aromatisé) n'auraient baissé que légèrement vers la fourchette de 200 à 220 FCFA/kg vers la fin 1997-début 1998. Cette situation devra être suivie.

Ainsi donc, rien ne prouve que les commerçants locaux ont bloqué le transfert de la baisse des prix mondiaux aux consommateurs. Les prix au détail sont restés stables malgré les fluctuations sur le marché mondial à cause de l'effet d'atténuation des changements des taux de change, du passage à d'autres sources d'approvisionnement et des excédents sur les marchés locaux.

#### **(N°17) La libéralisation du marché d'importation rendra le consommateur plus vulnérable à (ou au risque de) la variabilité des prix sur le marché mondial**

Cette question a déjà été examinée dans la section précédente, au moins pour l'expérience vécue à ce jour. Les consommateurs ont bénéficié d'une stabilité des prix remarquable après que la transition vers le contrôle privé ait été accomplie. Cependant, ceci est dû aux circonstances spécifiques décrites ci-dessus, et rien ne garantit que cette situation se poursuivra dans l'avenir.

#### 5.3.5 Économies réalisées dans la liquidation de la CPSP

#### **(N°18) Supprimer le rôle de la CPSP dans l'importation du riz permettrait de réaliser des économies substantielles**

Comme on l'a noté dans la description du système de commercialisation d'avant la réforme, la CPSP était arrivée au point où elle était considérée comme un organisme inefficace et qui causait des pertes considérables à l'économie. Les frais de fonctionnement de la CPSP et les subventions telles que rapportées par Sourisseau (1996) donnent une estimation de l'ampleur des

economies qui ont pu être faites en éliminant la CPSP (tableau 7) En se basant sur les chiffres d'après la dévaluation en 1994 et 1995 la CPSP dépensait entre 28 et 31 FCFA/kg pour ses importations de riz Les marges actuelles des importateurs privés sont estimées à 8-19 FCFA/kg (voir plus haut) Cela signifie que l'élimination de la CPSP permettait d'économiser de 9 à 23 FCFA/kg Sur un total annuel d'importations de 400 000 tonnes ceci représente une économie annuelle totale allant de 4 à 9 milliards de dollars de FCFA (6 à 15 millions de dollars EU<sup>8</sup>) sur les frais de fonctionnement grâce à un gain d'efficacité De plus la CPSP devait subventionner la revente de ses stocks importés à 20,4 FCFA/kg pour défendre son prix de gros officiel<sup>9</sup> L'abandon de cette politique permet donc au gouvernement d'économiser 8 milliards de FCFA (14 millions de dollars EU) chaque année (notons que ces montants compenseraient la perte pour l'économie de 11 milliards de FCFA par an (21 millions de dollars) liés à la production locale de riz telle qu'elle a été estimée par Randolph, en 1997)

**Tableau 7 Frais de la CPSP (FCFA/kg de riz importé)**

Description	Element	1992	1993	1994	1995
Riz importé (CAF Dakar)	A	55 0	58 0	127 0	145 0
Tarif d'importation	B	38 9%	38 9%	15 3%	15 3%
Taxe d'importation (A*B=)	C	21 4	22 5	19 4	22 2
Frais d'importation de la CPSP	D	1 0	2 8	8 6	8 7
Frais généraux de la CPSP	E	13 0	17 3	19 5	22 5
Marge de la CPSP (D+E=)	F	14 0	20 1	28 1	31 2
Taxe de stabilisation de la CPSP (H-(A+C+F))	G	32 6	21 4	-11 5	-20 4
Prix de vente en gros de la CPSP	H	123 0	122 0	163 0	178 0

Source Sourisseau (1996) pour les éléments A E G H et la somme [A+C+F] Le tarif d'importation se trouve dans un rapport FAO (1994) et les frais d'importation de la CPSP sont calculés comme étant le reste (D=H [A+C+E+G])

<sup>8</sup>Au taux de change actuel de 600 FCFA/dollar EU

<sup>9</sup>Le chiffre de 1995 est appliqué ici parce qu'il se base sur un prix à la frontière (CAF Dakar) de 145FCFA/kg, qui est voisin du niveau actuel des prix

## 6 L'EFFET SUR LE MARCHÉ DU RIZ DE PRODUCTION LOCALE

Le marché du riz du Sénégal fait généralement la distinction entre le riz de production locale ou "riz local" et le riz importé. Néanmoins, le système de commercialisation du riz de production locale est étroitement lié à celui du riz importé et a été affecté par les changements dans le sous-secteur du riz importé ainsi que les réformes destinées spécifiquement à celui du riz local. La présente section passe brièvement en revue ces divers changements et leur influence sur la performance du sous-secteur.

### 6.1 La structure

Le système de commercialisation du riz local comprend trois fonctions principales : (1) la collecte du paddy, (2) le décorticage et (3) la distribution (commercialisation) du riz. À mesure que les fonctions de la SAED et de la CPSP étaient réduites et finalement supprimées, divers types d'opérateurs privés faisaient leur entrée sur le marché et une myriade de circuits de commercialisation se développaient pour reprendre ces fonctions. Lorsque les dernières réformes étaient appliquées en 1994 et 1995, le nombre d'opérateurs qui venaient sur le marché augmentait et cette tendance semble s'être poursuivie. Il est prouvé que la commercialisation du riz local suit des circuits concurrentiels satisfaisants.

(1) La collecte du paddy : une grande partie du paddy produit dans la vallée du Fleuve est vendue directement aux décortiqueurs ou marchands en gros, ou encore est traitée par les producteurs et vendue sous forme de riz décortiqué (Liagre, 1997). On trouve aussi les petits commerçants, les *bana-bana* qui achètent et vendent du riz sur une base saisonnière. L'enquête faite en 1995 par l'ISRA/IFPRI sur 25 marchés dans la zone du Delta a révélé que le nombre de ces petits marchands avait été multiplié par 2,5 pendant la période 1993-1995 (Gaye, 1997).

(2) Le décorticage du riz : le sous-secteur du décorticage se compose de (a) une trentaine d'usines de décorticage de moyenne capacité (0,7 à 2 tonnes/heure) et usines industrielles, et (b) quelque 500 unités de décorticage artisanales de petite capacité (0,2 à 0,3 tonnes/heure). Le nombre de ces usines s'est agrandi rapidement depuis la mi-80, et avec le déclin de la production vers la mi-90, on a aujourd'hui un excès de capacité considérable. La première grande usine privée, Delta 2000, a été particulièrement agressive et a réussi à maintenir une part significative du marché tout en ayant face à elle une concurrence suffisante pour l'empêcher de gagner un pouvoir de marché excessif dans le secteur du décorticage. Selon le rapport de Gaye (1997), plus du quart des décortiqueurs enquêtés par l'étude ISRA/IFPRI s'est lancé dans le décorticage au cours des deux dernières années, ce qui prouve d'une part qu'il est aisé d'entrer sur le marché et d'autre part que ce marché est en expansion.

(3) La commercialisation du riz : comme on l'a vu dans une section précédente, l'étude ISRA/IFPRI a trouvé que 20 pour cent des commerçants sur les marchés enquêtés étaient des nouveaux arrivés qui ont commencé à s'occuper de la vente du riz après le début des réformes en 1994 (Gaye, 1997). Il y a suffisamment d'opérateurs pour garantir une concurrence saine. Les

circuits de vente du riz local sont a courte distance — 47 km en moyenne selon Gaye — la plupart d entre eux desservant les marches du voisinage immediat avec un petit volume de transactions, Gaye note que les marchands de riz local utilisent des camionnettes pour faire les livraisons plutôt que des camions de 10 tonnes comme c est d habitude le cas pour le riz importe La structure dispersee et a petite echelle de la commercialisation du riz local semble avoir effectivement decourage toute concentration dans le sous-secteur

## 6 2 Le comportement

Les reformes ont confere aux operateurs une souplesse croissante pour developper des strategies face a l'evolution de la situation dans la vallee du Fleuve Senegal Parmi ces strategies

- des exportations temporaires vers les autres regions du Senegal pendant les periodes de prix eleves lies au retrait chaotique de la CPSP du secteur du riz importe (Liagre, 1997)
- les grands decortiqueurs qui cherchent la securite de leur approvisionnement dans de nouveaux types d arrangements avec les cooperatives de producteurs de riz ou qui lancent leurs propres activites de production (Liagre, 1997) Parmi ces arrangements certains decortiqueurs offrent aux producteurs un credit de production saisonnier et des prix d'incitations Le peu de credit disponible dans le secteur du riz local a fait que d un cote les producteurs de riz sont avides de faire de tels arrangements de prefinancement mais d'un autre cote pese sur le flux de tresorerie des decortiqueurs et leur capacite de faire de telles transactions,
- les grands decortiqueurs qui cherchent a augmenter leur rentabilite par le moyen de produits de plus haute qualite (Liagre, 1997 et Ouedraogo, 1997) Delta 2000 en particulier a fait des essais d'amelioration de la qualite du paddy (homogeneite types de varietes) de facon a avoir un riz a grains entiers de meilleure qualite,
- au même moment, les producteurs et groupements de producteurs qui essaient de tirer une plus grande valeur de leur production en decortiquant leur paddy et en le vendant sous forme de riz decortique ou en evitant des frais eleves de livraison aux grandes usines en vendant a des intermediaires (Gaye, 1997),
- des decortiqueurs qui vendent plus directement aux consommateurs pour gagner une plus grande part de la marge commerciale (Liagre, 1997)

Ces diverses strategies peuvent être interpretees comme des tentatives pour augmenter la coordination verticale dans les circuits commerciaux du riz local face a la concurrence accrue due au grand nombre d'operateurs a l'excès de capacite de decortilage et aux changements dans le marche du riz importe

### 6 3 La performance

Les tendances des prix depuis 1991 pour le paddy et le riz local sont presentees dans la figure 16, avec, pour comparaison les prix a Dakar et a Saint-Louis du riz importe Les prix du riz de production locale ont generalement

suit de pres ceux du riz importe avec

des augmentations apres la devaluation en janvier 1994 et

la liberalisation des marges commerciales en mars 1995

Dans la periode qui a suivi la reforme le schema qui s'est etabli a ete que les prix du riz local etaient inferieurs a ceux du riz importe, la difference etant en moyenne de 19

FCFA/kg a Saint-Louis Entre les mois de decembre 1996 et avril 1997, les prix du riz sont tombes a un niveau

relativement bas par rapport a ceux du riz importe, a cause de l'effet combine de l inondation

du marche avec du riz importe et de l'arrivee saisonniere du riz de la saison des pluies Les prix du paddy ont ete beaucoup plus irreguliers que ceux du riz, de qui reflete des facteurs saisonniers et l'attitude speculative et la reaction des producteurs face aux politiques du gouvernement

Les marges commerciales et le degre d integration du marche sont examines a nouveau pour evaluer la performance apres recolte du marche du riz local La relation entre les prix du riz local et du riz importe est aussi etudiee

#### 6 3 1 Les marges commerciales

Pour le riz local, la marge commerciale globale est la difference entre le prix au producteur du paddy et le prix au detail du riz decortique Cette marge doit donc couvrir les frais de collecte de decortiquage et de distribution Les marges mensuelles sont calculees a partir des series de prix recueillies par le CSA a Saint-Louis apres avoir converti les prix du paddy a un equivalent riz decortique (facteur

Figure 16

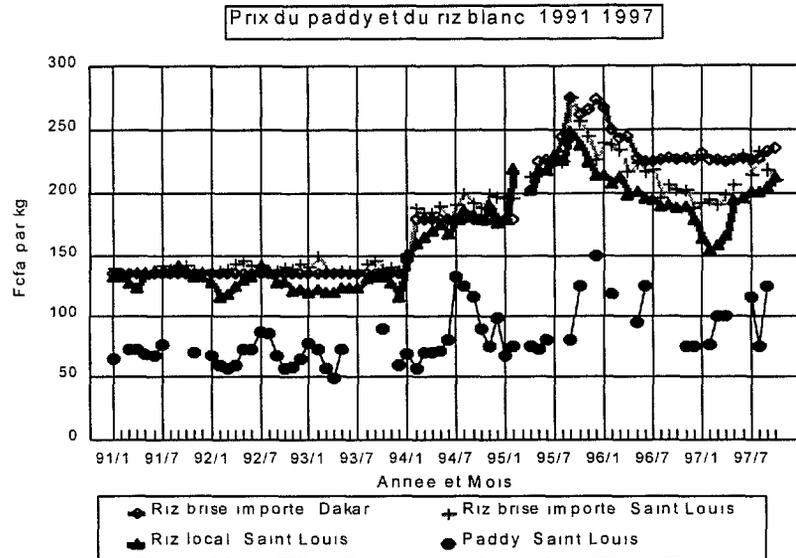
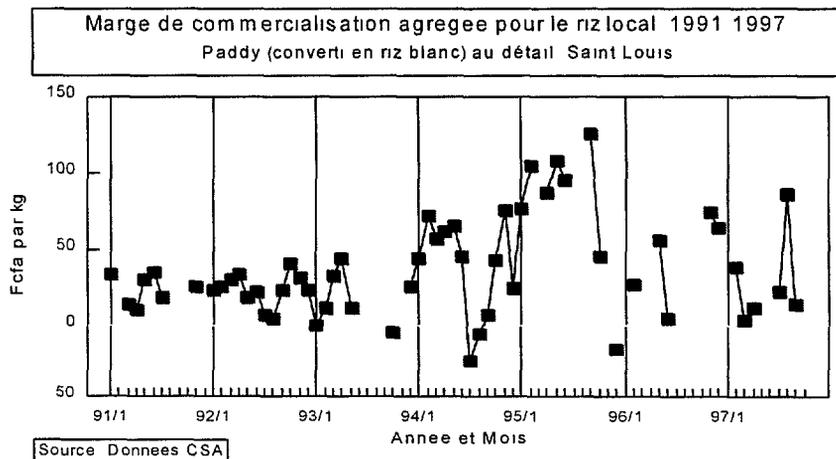


Figure 17



de conversion = 0,65) Les résultats présentés dans la figure 17 doivent être interprétés avec précautions parce que, outre les données manquantes, ils reflètent les effets combinés des réformes du marché, de la dévaluation de 1994 et des variations saisonnières. Les marges calculées indiquent une grande variabilité pendant la dernière série de réformes en 1994 et 1995, mais semblent avoir été quelque peu réduite dans les deux années qui ont suivi. Malheureusement, on a tout simplement trop peu d'observations pour faire ressortir une tendance claire.

Des données plus récentes fournies par le SIMRIZ permettent de calculer des résultats partiels des marges au détail pour le riz local entre les mois de juin et de décembre 1997 (comme celles présentées plus haut dans la figure 13 pour le riz importé). La marge moyenne au détail pour cette période est égale à celle rapportée pour le riz importé : 10 FCFA/kg ou 5 pour cent du prix final au détail. Bien que les marges au détail semblent baisser vers la fin de cette période de sept mois, elles sont estimées à partir des prix moyens hebdomadaires au niveau national calculés par le SIMRIZ et ne sont probablement pas suffisamment solides pour permettre une interprétation.

Gaye (1997) a estimé que les différentes composantes de la marge commerciale en se basant sur les données de l'enquête ISRA/IFPRI (tableau 8) se décomposent comme suit : selon ces estimations, toutes les opérations après récolte ne comptent que pour 10,4 pour cent du prix final au détail, le décortiquage comptant pour presque la moitié de ce montant (4,7 pour cent) et la collecte et la distribution représentant le montant modeste de 5,7 pour cent du prix final.

**Tableau 8** Décomposition des marges commerciales pour le riz de production locale, 1995/1996

Composante	FCFA/kg paddy	FCFA/kg riz décortiqué	Part du prix de détail
Coût de production au niveau de l'exploitation	52,5	80,8	40,5%
Marge nette au producteur	63,8	98,2	49,1%
Coût du décortiquage	6,2	9,5	4,7%
Coût de la distribution		6,5	3,2%
Marge nette du commerçant		5,0	2,5%
Prix au détail		200,0	100,0%

Source : Gaye (1997)

Selon Liagre (1997), les décortiqueurs gagnent peu de marge, voire aucune. Selon lui, les coûts du décortiquage en 1996 étaient de 12,5 FCFA/kg pour des usines de grande dimension contre 5,5 à 6 FCFA/kg pour les petits décortiqueurs, alors que les redevances de décortiquage étaient en moyenne de 13 FCFA/kg et 5,9 FCFA/kg respectivement. Ces marges apparemment très basses peuvent s'expliquer à la fois par (1) une compétition serrée entre les décortiqueurs pour fournir les services ou écouler leurs propres stocks, ce qui exerce une pression vers le bas.

des redevances et des prix de vente du riz et (2) par une pression vers le haut des coûts qui provient à la fois de la concurrence pour la matière première — le paddy — et du fait d'être obligé de travailler avec des volumes bien inférieurs à la capacité. On peut s'attendre à ce que ces faibles marges persistent tant qu'il y aura un excès de capacité de décorticage dans les zones de production irriguées. Ou la production de paddy devra augmenter de façon significative pour combler la capacité non utilisée ou bien il y aura une élimination continue des décortiqueurs peu efficaces.

Le tableau général qui émerge des enquêtes disponibles sur la commercialisation du riz local est celui d'une rentabilité faible et d'une pression pour élever l'efficacité pour survivre, ce qui est conforme à un marché concurrentiel.

### 6.3.2 L'intégration du marché

**Tableau 9 Coefficients de corrélation des prix du riz local, 1991-1997**

Prix	Période <sup>a</sup>	Louga	Thies	Diourbel	Kaolack	Kolda
Saint Louis	1/91-6/94	0.92 (42)	0.94 (12)	0.80 (37)	0.89 (16)	0.84 (4)
	7/94-2/95	-0.49 (8)	0.30 (8)	nv (5)	0.70 (5)	0.91 (6)
	4/95-10/97	0.95 (31)	0.85 (30)	0.37 (13)	0.67 (18)	0.78 (19)
Louga	1/91-6/94	xxx	0.97 (12)	0.79 (37)	0.95 (16)	0.99 (4)
	7/94-2/95	xxx	-0.20 (8)	nv (5)	-0.38 (5)	-0.68 (6)
	4/95-10/97	xxx	0.87 (30)	0.42 (13)	0.70 (18)	0.82 (19)
Thies	1/91-6/94		xxx	0.91 (11)	0.96 (10)	ne (2)
	7/94-2/95		xxx	nv (5)	0.70 (5)	0.38 (6)
	4/95-10/97		xxx	0.54 (13)	0.86 (17)	0.78 (19)
Diourbel	1/91-6/94			xxx	0.88 (15)	0.39 (4)
	7/94-2/95			xxx	nv (5)	nv (3)
	4/95-10/97			xxx	0.77 (6)	0.39 (11)
Kaolack	1/91-6/94				xxx	ne (2)
	7/94-2/95				xxx	0.70 (4)
	4/95-10/97				xxx	0.71 (11)

Source : données des prix moyens mensuels du CSA

( ) nombre d'observations

nv = la corrélation ne pouvait pas être calculée à cause du manque de variation dans le prix de détail

ne = nombre insuffisant d'observations pour estimer la corrélation

<sup>a</sup> Les périodes correspondent à

1/94-6/94 période d'avant les réformes la SAED réduisant déjà ses activités

7/94-2/95 après les réformes du marché du riz local. Les usines de décorticage de la SAED sont privatisées et la CPSP ne contrôle plus les prix du paddy ou du riz local

4/95-10/97 après les réformes du marché du riz importé. Les marges commerciales sont libérées et la CPSP est éliminée

Comme le marché du riz local se concentre surtout dans la zone de production irriguée de la vallée du Fleuve, le degré d'intégration des marchés dans l'espace n'est pas un véritable problème. Cependant, comme les corrélations du tableau 9 le montrent, les prix ont continué d'être en corrélation élevée sur les marchés régionaux, ce qui reflète probablement leur relation avec les changements qui affectent les prix du riz importé plutôt que la dynamique au sein du

marche local du riz lui-même C est particulièrement vrai pour la tres forte correlation entre les prix a Saint-Louis et a Kolda, parce que Kolda importe peu ou pas de riz local en provenance d autres regions du pays

Mais le degre d'integration des marches du riz local avec ceux du riz importe et des marches du paddy avec ceux du riz local est plus interessant Dans le premier cas comme le montre la figure 16 les prix du riz de production locale ont eu une correlation elevee avec les prix du riz importe a Dakar et a Saint-Louis, sauf durant la periode ou le marche du riz local etait liberalise alors que les prix du riz importe etaient encore contrôles (juillet 1994-fevrier 1995)

**Tableau 10 Correlations entre les prix du paddy et du riz, a Dakar et a Saint-Louis, 1991-1997**

Prix	Periode <sup>a</sup>	Prix au detail du riz importe a Dakar	Prix au detail du riz importe a Saint Louis	Prix au detail du riz local a Saint Louis	Prix a la production du paddy a Saint Louis
Prix au detail du riz importe a Dakar	1/91-6/94	xxx	0 98	0 88	0 06
	7/94-2/95	xxx	nv	nv	nv
	4/95-10/97	xxx	0 73	0 57	0 49
Prix au detail du riz importe a Saint Louis	1/91-6/94	0 98	xxx	0 87	0 06
	7/94-2/95	nv	xxx	0 28	-0 33
	4/95-10/97	0 73	xxx	0 88	0 23
Prix au detail du riz local a Saint Louis	1/91-6/94	0 88	0 87	xxx	0 30
	7/94-2/95	nv	0 28	xxx	-0 37
	4/95-10/97	0 57	0 88	xxx	0 18
Prix a la production du paddy a Saint Louis	1/91-6/94	0 06	0 06	0 30	xxx
	7/94-2/95	nv	-0 33	-0 37	xxx
	4/95-10/97	0 49	0 23	0 18	xxx

Source donnees des prix moyens mensuels du CSA

nv = la correlation ne pouvait pas être calculee a cause du manque de variation dans le prix de detail fixe a Dakar

<sup>a</sup> Voir note dans le tableau 9

Dans le deuxieme cas, les prix du paddy semblent être relativement independants des prix du riz local, en particulier apres la reforme Ceci se confirme dans la faible correlation entre les deux series de prix (voir tableau 10, plus loin) bien que de nombreuses observations manquent dans les series du riz paddy

## 7 CONCLUSION

Le present rapport a examine les donnees et l'information disponibles pour aborder la question est-ce que le programme d'ajustement du secteur du riz a produit les gains d'efficacite et les benefices economiques attendus dans la commercialisation du riz? Deux resultats generaux ont ete examines premierement les reformes ont-elles reussi a creer des marches du riz caracterises par la concurrence et deuxiemement a-t-on des preuves que le coût de mettre le riz a la disposition des consommateurs a ete reduit

Concernant la premiere question tout indique que les marches du riz nouvellement liberalises possedent les caracteristiques structurelles des marches concurrentiels et fonctionnent comme tels Des operateurs en nombre suffisant participent aux marches a tous les niveaux et aucun signe n'indique qu'un operateur individuel ou groupe d'operateurs exerce un pouvoir excessif sur le marche Le danger de concentration du marche est plus grand parmi les importateurs ou les besoins en capital limitent naturellement le nombre de participants possibles Jusqu'a present, le marche d'importation a ete suffisamment dynamique avec un nombre suffisant d'operateurs differents, une entree et une sortie apparemment aisees et des parts du marche en evolution continuelle pour montrer que le niveau de la concurrence est satisfaisant Cependant il est conseille de continuer a suivre le marche d'importation, surtout parce qu'un potentiel de concentration du marche existera toujours Mais, pour le moment les reformes ont reussi a remplacer le systeme de commercialisation etatique par des systemes du secteur prive qui fonctionnent comme des marches concurrentiels et integres

Il est plus difficile de tirer des conclusions pour la deuxieme serie de resultats a cause du nombre limite de donnees Plusieurs types d'information mises ensemble suggerent que le coût global pour la societe de livrer le riz aux consommateurs s'est ameliore avec la fermeture de la CPSP, son inefficacite et ses frais generaux eleves Les marges a chaque niveau de la chaîne commerciale ne semblent pas excessives Certains observateurs pourraient être tentes de faire une comparaison simpliste des marges fixes de la periode d'avant la reforme (11 FCFA entre le marche de gros et le prix au detail de 180 FCFA/kg soit 6%) avec les marges globales actuelles de 20 a 30 pour cent citees dans ce rapport et conclure que les marchands prives manipulent le marche et surchargent les consommateurs pour faire des profits excessifs Cette comparaison n'est pas juste Plus de la moitie des marges globales actuelles estimees pour le riz brise a 100 % importe est liee a des operations d'importations qui entraient auparavant dans les coûts occultes de la CPSP et n'etaient pas couverts par les marges fixes officielles Soustraire les frais d'importation et la marge de l'importateur de la marge globale laisse encore une marge commerciale de 5 a 15 pour cent entre le grossiste et le detailliant Ceci n'est pas excessif si on se souvient que les marchands prives doivent assumer des depenses qui etaient autrefois supportees par la CPSP Ces coûts couvrent en particulier le maintien des stocks dans le systeme (c'est-a-dire le coût d'opportunité du capital engage dans les fournitures les pertes physiques etc) et le nouvel element de risque de prix encouru par les marchands Avant les reformes, la CPSP etait responsable de maintenir les stocks jusqu'a ce qu'ils soient transférés aux marchands en quantites relativement petites au point de vente final, et les marchands n'avaient pas beaucoup de frais de stockage, de transport et d'opportunité financiere De plus, sous l'ancien systeme les

marchands n'assumaient aucun risque de prix. Ces coûts ont maintenant été transférés de la CPSP aux marchands et c'est ce qui explique l'augmentation de la marge entre le grossiste et la vente au détail. Les marges commerciales iront sans doute en s'améliorant à mesure que les opérateurs gagneront de l'expérience dans le commerce du riz.

Les réformes ont produit des bénéfices clairs en éliminant les frais généraux de la CPSP et en réduisant les dépenses du gouvernement et la vraie marge commerciale. Elles ont aussi encouragé le développement de marchés du riz qui offrent maintenant au consommateur une gamme de produits de qualités différentes avec un grand éventail de prix, bénéfice qui est plus difficile à quantifier.

À mesure que les marchés du riz libéralisés continuent à s'ajuster et à s'adapter à leurs nouveaux rôles, le gouvernement se doit de comprendre ses nouvelles fonctions pour encourager de nouveaux gains d'efficacité. Premièrement, son rôle sera de surveiller le marché d'importation pour assurer qu'il y ait suffisamment de concurrence. Deuxièmement, il devra poursuivre ses activités relatives à l'information du marché dans le cadre du SIMRIZ. Non seulement un tel système d'information du marché est un bien public de valeur en l'absence de tout autre système ou service d'information, mais les données produites seront essentielles pour suivre la performance du marché. Troisièmement, le gouvernement devra explorer comment il peut améliorer les transactions du marché — et par là aider à minimiser les coûts des transactions — par un système de normes de produits et de mesures qui soit simple et transparent. Pour finir, le gouvernement devra réexaminer trois questions en suspens dans le court terme, qui risquent de créer un débat politique peu nécessaire auquel on serait tenté de donner des réponses motivées par des raisons plutôt politiques qu'économiques.

- mieux expliquer le différentiel négatif des prix entre Dakar et les marchés régionaux,
- développer des stratégies pour encourager l'ajustement nécessaire de la capacité de décorticage dans la zone de la vallée du Fleuve Sénégal, enfin,
- repenser la politique des tarifs d'importation pour encourager les importateurs à s'y conformer et minimiser la fraude.

Maintenant que la réforme a été appliquée avec succès et que les gains attendus semblent avoir été réalisés, il faut porter l'attention sur une meilleure compréhension et une meilleure définition de la façon dont la politique publique peut protéger les gains déjà obtenus et continuer à encourager une plus grande efficacité. La clé pour le gouvernement sera d'apprendre à "huiler" les mécanismes du marché libre plutôt que d'essayer de les faire tourner.

## REFERENCES

ACG - Afrique 1996, 1997 1998

FAO - Centre d investissement *Etude de l'impact de la devaluation du FCFA sur la competitivite des productions agricoles dans les pays de l UEMOA* Rapport 107/94 BOAD-WAF 2, Rome 1994

Gaye M *"La filiere riz au Senegal face aux reformes structurelles "* ISRA/IFPRI, Dakar, juin 1997

Liagre L *"Les effets de la devaluation du FCFA et des politiques de liberalisation sur la filiere riz irrigue de la region du Fleuve Senegal "* OSIRIZ, Montpellier, octobre 1997

Metzel J *'Rapport d'impact de la production, PASR/APAP/UPA N°13, AIRD, Cambridge MA, 1998*

Ouedraogo IS et AA Gueye *"Protection du riz local au Senegal quel mecanisme de prelevement degressif sur le riz importe?"* Note technique UPA/Abt Associates Inc Dakar mars 1996

Ouedraogo IS et AA Gueye *"L impact des modes d'enlevement du riz importe au port de Dakar sur les prix et les marges du riz au Senegal "* Note technique UPA/Abt Associates Inc Dakar, mars 1997

Randolph TF *"The economics of rice production in Sierra Leone "* DAI Bouake 1995

Randolph TF *"The economics of rice production in Senegal "* DAI Bouake 1997

Sourisseau J-M *"Donnees generales sur la filiere riz au Senegal" campagnes 91/92 92/93 93/94 et 94/95 "* Polycopie CIRAD/OSIRIZ, Paris 1996

Tardif-Douglin D *"Use of CGSMR information for market analysis Results, comments and suggestions "* DAI de DAI a l'USAID/Senegal, Dakar, janvier 1998

Wilcock DC *"USAID/Senegal RSAP Rapid analysis of recent rice liberalization policy issues "* Development Alternatives Inc , Dakar mars 1997a

Wilcock DC *"Senegal agricultural sector reform 1992-1997 Background analysis for the ASAC ICR "* FAO Division de l analyse du developpement agricole et economique, Rome, 1997b

Wilcock DC, AA Gueve, J Metzel I Ouedraogo et D Tardif-Douglin *"Programme de reforme de la politique du riz au Senegal rapport de situation N°2 "* UPA et USAID/APAP III  
Dakar, janvier 1997